

2 0 0 1 . M o b i s t a r d é c e l l e .



L'année 2001 fut marquée pour Mobistar par un tout nouveau concept de communication : des gens bondissent dans les airs et, en bondissant, ils expriment leur épanouissement. Ce même épanouissement éclaire des visages en plans rapprochés, exprimant la liberté et le bonheur. Dès le mois de mars 2001, toute la communication de Mobistar a été déclinée autour de ces concepts, avec d'excellents résultats à la clé : la notoriété de Mobistar a atteint des sommets. Bien plus, l'attribution de Mobistar à chacune de ses valeurs - clarté, optimisme, fiabilité, honnêteté, dynamisme, fraîcheur et sympathie - a très fortement augmenté. Il était tout à fait naturel que ce rapport annuel s'inspire largement des concepts de communication développés durant toute l'année 2001.



# Les clés de deux mille un<sup>h</sup>



## Croissance

En 2001, la téléphonie mobile a poursuivi sa croissance en Belgique pour atteindre 7.690.000 cartes SIM en circulation, soit une hausse de 36,5%. Dans ce contexte, Mobistar a connu une excellente année, avec une croissance de 41,5%, supérieure à la moyenne du marché. Mobistar, qui fut pendant trois trimestres consécutifs l'opérateur belge attirant le plus grand nombre de nouveaux clients, affichait au 31 décembre 2001 un nombre total de 2.547.000 clients. Mobistar a ainsi renforcé sa part de marché qui dépasse aujourd'hui les 33%.

## Rentabilité pour les opérations mobiles

Pour la première fois depuis le lancement de Mobistar, le résultat net de l'activité mobile a atteint le seuil de rentabilité, avec un résultat net positif de 0,5 million d'euros en 2001 contre une perte de 38,8 millions d'euros en 2000. Et ces excellents résultats tiennent compte de l'impact du projet UMTS.

## Communication

La croissance de la part de marché est due à l'excellence des produits et services de Mobistar, à ses canaux de distribution, à la qualité de son Service Clientèle et, bien sûr, de son réseau, mais aussi aux campagnes de communication déclinées en variations sur un même thème; des gens qui bondissent dans les airs pour exprimer les valeurs de Mobistar, à savoir la clarté, l'optimisme, la fiabilité, l'honnêteté, le dynamisme, la fraîcheur et la sympathie.

## Flexo

Alors que Tempo, la carte prépayée, et Optimum, la formule d'abonnement, rencontrent toujours le même succès, Mobistar a proposé en 2001 une nouvelle formule d'abonnement, Flexo: l'utilisateur ne paye que ce qu'il consomme, sans frais d'abonnement ni d'activation. Pour rencontrer un public étudiant toujours plus nombreux et fidèle, Mobistar a également lancé Tempo AfterSchool, un nouveau tarif qui permet aux jeunes d'appeler à moitié prix après les heures de cours.

## SMS

Le succès du SMS n'est plus à prouver. En décembre 2001, la moyenne quotidienne de SMS envoyés par les clients de Mobistar dépassait les 2 millions et le record a été atteint la nuit de la Saint-Sylvestre, avec plus de 4 millions de SMS en quatre heures! Mobistar a également fait œuvre de pionnier en explorant les applications SMS plus sophistiquées qui permettent aux clients de participer à des votes ou à des jeux interactifs ou d'effectuer des micro-paiements.

## "Pocket Office" et "Office Access"

Mobistar a été le premier opérateur belge – et un des premiers en Europe – à équiper son réseau de la technologie GPRS («General Packet Radio Services»). Dès le 1<sup>er</sup> mai 2001, Mobistar annonçait que la couverture de son réseau GPRS était de 99% de la population et lançait les premières applications, «Pocket Office» et «Office Access», destinées essentiellement aux professionnels qui veulent avoir un accès mobile et rapide aux réseaux d'entreprise, aux bases de données et aux applications telles que le courrier électronique, l'agenda, etc.

## Troisième génération

Le GPRS est une révolution: la communication mobile est désormais utilisée pour échanger des données. L'étape suivante est la communication mobile de troisième génération. En acquérant une des licences 3G mises en vente par le gouvernement belge pour un montant de 150 millions d'euros, Mobistar s'engage résolument dans cette voie qui aidera ses clients à s'épanouir, où qu'ils soient en Belgique et ailleurs dans le monde.

# Table des matières



Les clés de 2001	page deux
Lettre aux actionnaires	page quatre
Management et Contrôle	page six
Comité de direction	page sept
L'approche Mobistar	page huit
Les ressources humaines	page dix
L'évolution du marché des télécoms	page douze
Produits et services	page quatorze
Services Multimédias	page seize
Vente et distribution	page dix-huit
Mobistar corporate solutions	page vingt
Le Réseau et les Opérations	page vingt-deux
La satisfaction du Client	page vingt-quatre
Environnement et Santé	page vingt-six
L'environnement légal et réglementaire	page vingt-huit
Qualité et Certification	page trente

L'année 2001 fut une année charnière pour Mobistar. En effet, c'est en 2001 que s'est opérée une évolution importante dans le monde de la téléphonie mobile en Belgique: après cinq années de croissance explosive du nombre de clients, le taux de pénétration a atteint 75% et semble se rapprocher du niveau de maturité. La Belgique a ainsi récupéré son retard par rapport à d'autres pays européens. Après deux ans de croissance importante, on s'attend à une progression moins forte en 2002, avec une prévision de pénétration supérieure à 80%.

### La voix et les données

Que l'on ne s'y trompe pas: ce marché ne manque pas de potentiel de croissance pour autant, notamment grâce à l'usage de plus en plus intensif du GSM pour les applications vocales et aux développements à venir dans le domaine des échanges de données. L'objectif de Mobistar est qu'à l'horizon 2005 un quart du chiffre d'affaires provienne de la transmission mobile de données. En décembre 2001, 8,5% du chiffre d'affaires des activités mobiles étaient déjà générés par cette activité, via les produits et services SMS, Wap et GPRS. Mobistar a profité de l'année 2001 pour paver la voie qui mène au multimédia mobile: Mobistar, qui fut le premier opérateur belge et un des premiers en Europe à lancer des applications GPRS, a également acquis une licence de troisième génération de téléphonie mobile. Parallèlement à ces évolutions technologiques, Mobistar a aussi sécurisé en 2001 le financement de l'ensemble de ces développements pour les années à venir, notamment grâce à des lignes de financement subordonnées complémentaires obtenues auprès de son actionnaire majoritaire. Les perspectives financières ont été encore améliorées avec l'annonce d'un délai supplémentaire accordé aux opérateurs dans le déploiement de leurs infrastructures 3G; ce délai permettra à Mobistar de différer certains investissements tout en continuant d'éduquer le marché à l'utilisation des applications mobiles d'échanges de données.

### Croissance et rentabilité

Année charnière, 2001 le fut aussi pour les résultats financiers: la téléphonie mobile, qui constitue le cœur de l'activité de Mobistar, affiche un bénéfice net pour la première fois de notre histoire. Les résultats financiers de Mobistar sont extrêmement encourageants: ils montrent à l'évidence que les choix stratégiques faits par Mobistar les six dernières années étaient les bons et que notre activité principale est porteuse de rentabilité et de valeur pour les clients et les partenaires, pour les actionnaires et, bien sûr, pour tous les Team Members.

Mobistar a décidé de revoir sa stratégie dans les produits et services «Fix / Data» à destination des entreprises: Mobistar Corporate Solutions continuera à servir ses clients en se focalisant sur les produits mobiles et sur les produits de convergence.

### Mobistar@Future

Pour accélérer cette marche vers la rentabilité et la création de valeur, le comité de direction de Mobistar a lancé un vaste programme appelé Mobistar@Future. Ce programme structure et coordonne toutes les initiatives qui permettront à Mobistar de devenir rentable en 2002 tout en restant le meilleur opérateur en termes de qualité de services. L'objectif reste de tendre à l'excellence opérationnelle. C'est ce que nos clients et nos actionnaires nous demandent.

Grâce à toutes ses initiatives, Mobistar a pu avancer ses perspectives de rentabilité et annoncer un premier profit net consolidé en 2002, deux ans plus tôt que ce qui avait été annoncé précédemment.

### Membre du Groupe Orange

Nous ne sommes pas seuls pour mener à bien ces objectifs ambitieux. Depuis décembre 2000, Mobistar est membre du Groupe Orange. En nombre de clients, Mobistar se situe même dans le trio de tête des membres du Groupe, avec la France et la Grande-Bretagne. A ce titre, nous participons activement à tous les centres d'excellence qui ont été mis sur pied pour rechercher toutes les synergies possibles. Nous bénéficions aussi des apports émanant de ces centres d'excellence.

Appartenir à cet acteur de premier plan dans l'Europe des télécommunications mobiles est pour Mobistar et l'ensemble de ses actionnaires une chance supplémentaire d'être toujours à la pointe. C'est également une formidable opportunité de synergies en vue du lancement des «life services» qui seront portés par des technologies comme le GPRS ou l'UMTS.

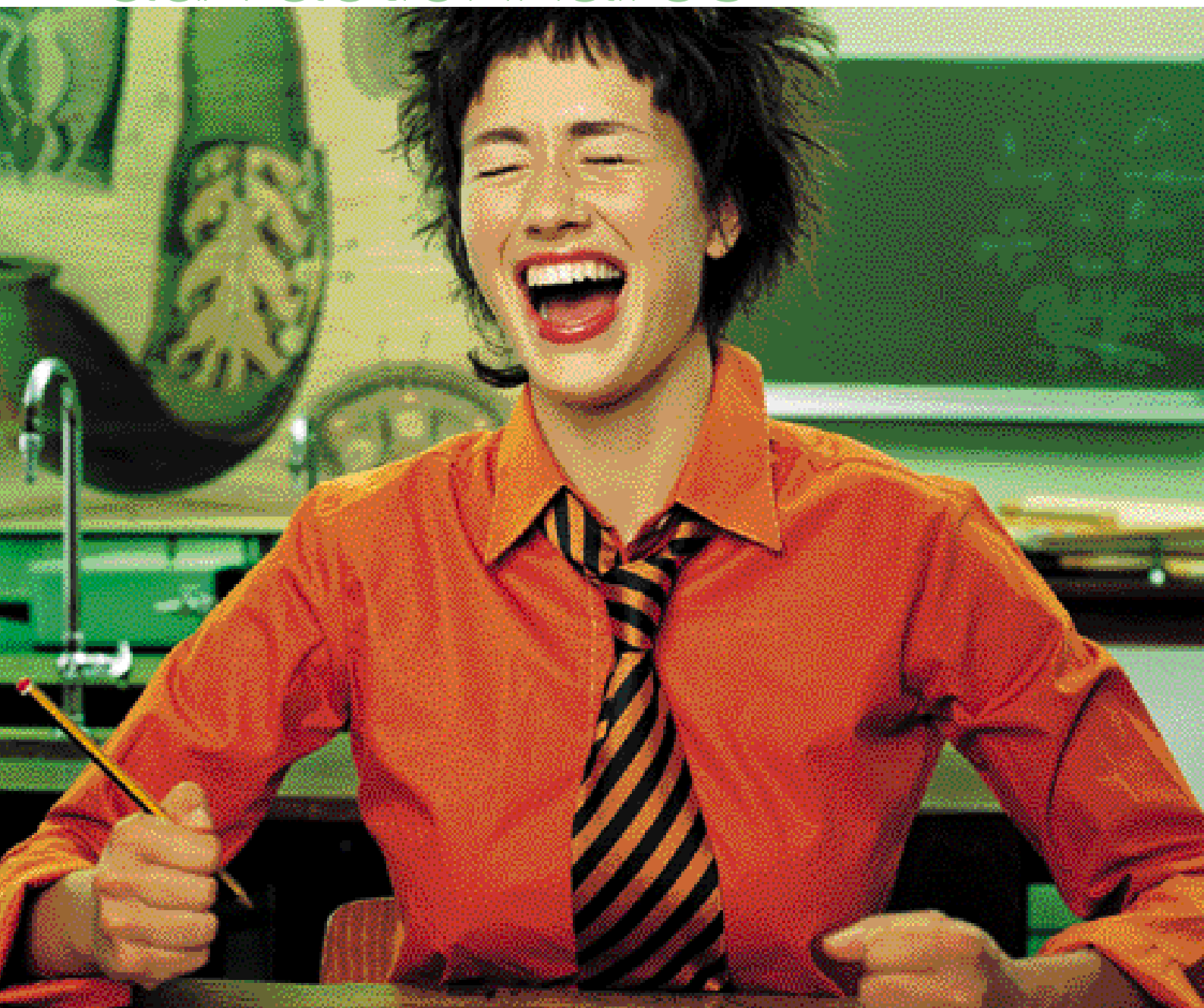


**BERNARD GHILLEBAERT**

Administrateur - Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard', is written over a white rectangular background.

# aux actionnaires



# Management et Contrôle



Bernard Ghillebaert  
Head of Mobistar Group

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Benmussa  
Alex Brabers  
Martial Caratti  
John Cordier (†)  
Benoît Eymard  
Francis Gelibter  
Bernard Ghillebaert  
Michel Huet  
Michael Latimer  
Jean-Marie Laurent-Josi  
Brian Mackay  
Jan Steyaert  
Wilfried Verstraete  
Sparaxis N.V./S.A.  
S.R.I.B./G.I.M.B.  
Telindus Group

## LE COMITE EXECUTIF

Jean-Marie Laurent Josi  
Martial Caratti  
John Cordier (†)  
Bernard Ghillebaert  
Francis Gelibter  
Benoît Eymard  
Jan Steyaert

## LE COMITE D'AUDIT

Eric Bauche  
Martial Caratti  
Claude Benmussa  
Alex Brabers  
Jan Steyaert

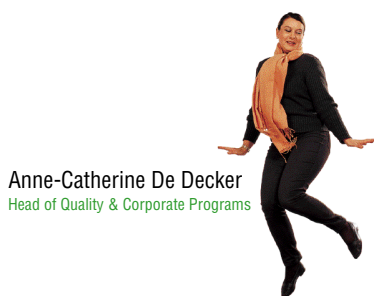
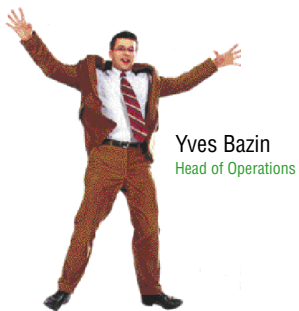
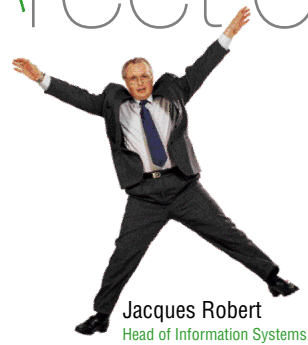
## LE COMITE DE REMUNERATION

Michael Latimer  
Jean-François Pontal (jusqu'au 22 novembre 2001)  
John Cordier (†)  
Philippe de Vicq  
Bernard Ghillebaert  
Sparaxis S.A. représentée par Monsieur Louis Tordeurs (Sparaxis S.A./N.V.)

## LE COMITE DE DIRECTION

Bernard Ghillebaert, Head of Mobistar Group  
Yves Bazin, Head of Operations  
Yves Cochet, Head of Customers & Partner Services  
Anne-Catherine De Decker,  
Head of Quality & Corporate Programs  
Reggy-Charles Degen, Head of Human Resources & Hotelling Services  
Jacques Recourdon, Head of Marketing  
Jacques Robert, Head of Information Systems  
Hans Swaeb, Head of BU Personal Solutions  
Pol Vanbiervliet, Head of BU Professional & Corporate Solutions  
Martine Verluyten, Head of Finance & Legal

# Comité de direction



Le 27 août 2001, Mobistar a fêté ses cinq années d'existence sur le marché belge. Cinq années au cours desquelles Mobistar a fait sa place dans la vie des Belges, au point d'être aujourd'hui une des marques qu'ils connaissent et apprécient le plus. Les chiffres, impressionnants, le démontrent: de 68.000 clients fin 96, après quatre mois d'exploitation, Mobistar est passée à 2.547.000 clients au 31 décembre 2001.

# L'approche

## Les valeurs de Mobistar

Ces formidables performances s'expliquent en grande partie par les valeurs défendues par Mobistar. Celles-ci ont pour nom **clarté, optimisme, fiabilité, honnêteté, dynamisme, fraîcheur et sympathie** et elles guident l'entreprise vers un futur où chacun communiquera et accédera à l'information qu'il désire quand il le veut, comme il le veut et où il le veut. Pour ce faire, pour devenir l'opérateur de télécommunications que les Belges préfèrent, Mobistar veut fournir des produits et des services qui permettront aux individus de s'épanouir, de vivre plus intensément et de partager leurs expériences avec les autres.





# Mobistar

## Demandez plus à la vie

Pour communiquer ces valeurs, Mobistar a lancé au printemps 2001 un tout nouveau concept exprimant l'épanouissement personnel, la liberté et le bonheur. «Demandez plus à la vie, demandez plus à Mobistar». Toute la communication de Mobistar est aujourd'hui basée sur ce concept: les gens bondissent dans les airs et, en bondissant, ils expriment leur épanouissement. Des visages en plans rapprochés expriment clarté, optimisme, fiabilité, honnêteté, dynamisme, fraîcheur et sympathie.

A quoi sert la technologie si elle ne rend pas les femmes et les hommes plus libres, plus heureux, plus épanouis ? A rien, répond Mobistar. Voilà pourquoi chacun des services développés par Mobistar n'a qu'une vocation: aider les gens à se développer, à concrétiser leurs talents et leurs désirs, à s'exprimer davantage, à découvrir le monde qui les entoure et à le vivre plus intensément.

En termes d'efficacité, cette nouvelle communication a obtenu d'excellents résultats: la notoriété de Mobistar a atteint des sommets et l'attribution à Mobistar de chacune de ses valeurs a très fortement augmenté.

Cette mission est aussi celle du Groupe Orange. Partager les mêmes valeurs est un pas important que Mobistar a franchi, consciente de l'importance d'appartenir à cet acteur de premier plan dans le monde des télécommunications mobiles.

Le nombre de Team Members de Mobistar est passé de 1.652 fin décembre 2000 à 1.867 fin décembre 2001. Parmi les Team Members, dix-neuf nationalités différentes sont représentées, la moyenne d'âge est de 30 ans et la répartition hommes-femmes est de 63%-37%.

## Un véritable hôtel

Comme les clients, les Team Members sont « chouchoutés » chez Mobistar. Depuis 2000, ils ont en effet à leur disposition un comptoir d'accueil baptisé « Human Resources and Hotelling Services » - HR/HS en interne - et un Intranet baptisé K-Village (comme « Knowledge Village ») sur lequel ils trouvent toutes les réponses à leurs questions et où ils ont accès à plusieurs modules de formation. Comme dans un véritable hôtel, l'employé se voit offrir toute une série de services, de la blanchisserie à des activités pour enfants pendant les vacances. Toute question soumise au service HR/HS est assurée d'obtenir une réponse rapide. Chacun, chez Mobistar, dispose d'un interlocuteur.

Les chiffres attestent que les employés apprécient cette sollicitude : en moyenne, le service HR/HS reçoit quelque 300 à 400 appels par semaine. Ils apprécient aussi de plus en plus de participer à l'aventure Mobistar : alors que fin 99, ils étaient 77% à être heureux d'y travailler, la dernière enquête interne de satisfaction du personnel montre que ce chiffre est passé à 83%.

Mobistar a toujours accordé beaucoup d'importance à la formation et au développement de ses Team Members. En 2001, la division Ressources Humaines de Mobistar a ainsi investi près de 5 millions d'euros dans la formation de son personnel.



# Les Ressources

### Les principes de management

- Ouverture et communication
- Intégrité et accès pour tous aux mêmes opportunités
- Participation
- Amélioration permanente des hommes et des structures
- Responsabilisation

## Mobistar@Future

Le programme Mobistar@Future a été créé mi-2001 dans l'objectif d'une part, de placer Mobistar dans une situation de rentabilité à long terme ; d'autre part, d'anticiper les évolutions du marché. Le marché de la téléphonie mobile est aujourd'hui entré dans une phase de plus grande maturité qu'il convient d'aborder avec l'approche adéquate. Ce programme concerne tous les départements de Mobistar. Il est piloté par le Comité de direction de Mobistar.

Le programme coordonne et structure toutes les initiatives que Mobistar entreprendra en 2002 pour être rentable et respecter son engagement vis-à-vis des actionnaires et, par la même occasion, maintenir sa position de chef de file sur le plan de la qualité et du service rendu à la clientèle.

humaine

S



Fin 2001, près de 554 millions d'utilisateurs GSM étaient enregistrés dans le monde. Certaines prévisions montrent que le nombre d'utilisateurs GSM devrait excéder le milliard à la fin de cette décennie, soit plus que le nombre d'utilisateurs de ligne fixe.

## L'évolution du marché

En Belgique aussi, la téléphonie mobile a poursuivi sa croissance en 2001. Sur base des chiffres communiqués par les opérateurs, 7.690.000 cartes SIM étaient actives à la fin de 2001, soit une hausse de 36,5% par rapport au 31 décembre 2000 et une pénétration de quelque 75%.

### Une part de marché en pleine croissance

Mobistar affichait au 31 décembre 2001 un nombre total de 2.547.000 clients contre 1.800.000 en décembre 2000. En fin d'année, les clients Tempo représentaient 70% de la base active de clients. Mobistar a profité du contexte favorable, avec une croissance de 41,5% supérieure à la moyenne du marché, pour renforcer sa part de marché qui dépasse aujourd'hui les 33%.

Pour la première fois depuis le lancement de Mobistar, le résultat net de l'activité mobile a atteint le seuil de rentabilité, avec un résultat net positif de 0,5 million d'euros en 2001 contre une perte de 38,8 millions d'euros en 2000.

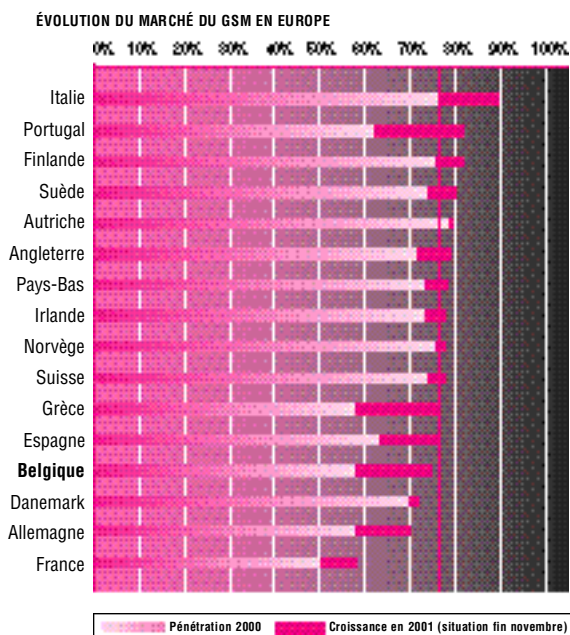
### Une année mémorable

L'année 2001 fut pour Mobistar une année mémorable. Elle a vu le lancement des formules tarifaires Flexo en juin et Tempo AfterSchool en septembre. Le GPRS a conforté Mobistar dans sa position d'innovateur avec la création de Pocket Office et d'Office Access, en mai. Mobistar fut ainsi le premier opérateur belge, et un des premiers en Europe, à mettre des applications GPRS sur le marché.

### Le SMS toujours en pleine évolution

L'utilisation du SMS a également connu une remarquable progression. Il est à noter que la Belgique est un des pays européens les plus à la pointe dans la facturation de SMS. Outre la facturation classique pour l'envoi de SMS, il est également possible de pratiquer du « reverse charging » ou la facturation au destinataire, pour par exemple permettre aux utilisateurs de voter ou de prendre part à des jeux interactifs. Mobistar est d'ailleurs un leader du marché dans ce domaine. Ces SMS à valeur ajoutée représentent aujourd'hui 1% en volume et plus de 4% du chiffre d'affaires du total des SMS envoyés sur le réseau Mobistar.

Un record de plus de 4 millions de SMS envoyés en 4 heures a été atteint le 1<sup>er</sup> janvier 2002. La moyenne quotidienne de SMS envoyés par les clients Mobistar dépassait les 2 millions en décembre 2001, par rapport à un peu plus de 1 million un an plus tôt. Le pourcentage de clients actifs de Mobistar utilisant de manière récurrente les SMS est passé en un an de 50 à 62% et chacun d'eux a envoyé 20% de SMS en plus qu'un an auparavant : en moyenne, chaque utilisateur de SMS envoie 48 SMS par mois.





# es télécoms



A plus d'un titre, 2001 était le début d'un nouveau siècle.

Pour le marché de la téléphonie mobile, et pour Mobistar en particulier, c'était en tout cas une année de changements fondamentaux.

Après s'être focalisée pendant cinq ans sur l'acquisition de nouveaux clients, il est aujourd'hui devenu plus important pour Mobistar de garder ses bons clients et de mettre l'accent sur la valeur.

Après quasi cinq ans d'activité exclusivement consacrée à la voix, les services de transfert de données commencent à peser aujourd'hui beaucoup plus lourd dans le portefeuille de produits de Mobistar. Et aussi dans ses revenus, puisque la transmission mobile de données représente 8,5% du chiffre d'affaires mobile de Mobistar!

Et sur les marchés "corporate" et professionnel, où Mobistar a pris l'engagement d'augmenter sa part de marché, la concurrence est devenue plus acharnée, ce qui a conduit Mobistar à revoir la stratégie de Mobistar Corporate Solutions.

Grâce à sa capacité d'innovation et à son dynamisme, Mobistar a réussi à s'adapter à ces changements fondamentaux, voire à en tirer profit.

# PrOduits



## Flexo, une nouvelle formule tarifaire d'une totale simplicité

Fin mai 2001, Mobistar lançait Flexo, une formule de contrat grâce à laquelle l'utilisateur ne paye que ce qu'il consomme, sans frais d'abonnement ni d'activation. Le prix des communications Flexo est totalement indépendant de l'heure et de la destination de l'appel. Les utilisateurs Flexo bénéficient en outre de toute la gamme de services proposée aux abonnés de Mobistar: tarification à la seconde après la première minute, consultation gratuite de la messagerie vocale, excellent réseau Dual Band qui couvre 99% de la population belge, accord de roaming avec plus de 191 partenaires dans plus de 94 pays...

## Le «roaming-monde» pour les clients Tempo

A la veille des premiers départs en vacances d'été, Mobistar offrait le «roaming-monde» aux clients Tempo grâce aux accords qu'elle avait pu conclure avec 120 opérateurs dans 78 destinations.

Par la même occasion, Mobistar permettait aux clients Tempo, au départ de ces mêmes destinations, d'envoyer des SMS, de recharger leur carte et de consulter leur crédit d'appels.

Mobistar a toujours veillé à conclure de manière régulière de nouveaux accords avec d'autres pays et poursuivra cette tâche durant l'année 2002.

## Tempo AfterSchool, un nouveau tarif pour appeler à moitié prix après les heures de cours

Poursuivant sur sa lancée d'innovations, Mobistar présentait en août dernier la formule tarifaire AfterSchool. Cette formule permet aux étudiants d'appeler à moitié prix après les heures de cours et encore 50% moins cher de Mobistar à Mobistar.

Dans le même temps, Mobistar lançait également un nouveau mode de rechargement de la carte Tempo, offrant encore davantage de flexibilité et de confort: par un système de domiciliation bancaire, les parents peuvent recharger chaque mois la carte Tempo de leur enfant.



et  
services

### Pocket Office pour les entreprises, l'accès à Microsoft Outlook sur le GSM

Le 1<sup>er</sup> mai 2001, Mobistar lançait ses deux premières applications GPRS. Avec Pocket Office et Office Access, Mobistar était le premier opérateur belge – et un des premiers en Europe – à concrétiser pour ses clients les bénéfices de cette technologie: la connexion permanente et la vitesse de transmission des données.

Pocket Office est un outil qui donne accès, aux utilisateurs dotés d'un GSM ou d'un PDA (Personal Digital Assistant) équipé d'un modem GSM, au réseau Intranet de leur entreprise et aux applications indispensables telles que le courrier électronique, l'agenda, le carnet d'adresses, la liste des tâches, etc.


### Office Access, l'accès mobile à Internet ou à un Intranet à partir d'un PC portable

Office Access permet aux employés de consulter et de mettre à jour les bases de données de leur entreprise, de transférer des fichiers, de surfer sur le Web et de télécharger des documents depuis leur PC portable, et ce n'importe où et à tout moment. Pour ce faire, il suffit de connecter son PC portable à un téléphone mobile GPRS ou faire usage d'une carte PC intégrant la technologie GPRS.

Avec l'introduction du GPRS, le Wap et les autres applications de l'Internet mobile devraient connaître un essor plus important encore...



# Services Multimédias

Depuis l'ouverture commerciale de son réseau GSM, Mobistar s'est toujours préoccupée de mettre la communication mobile au service du plus grand nombre. Le lancement de -world a permis à Mobistar d'offrir une gamme complète et variée de services d'information accessibles par le Web ou par le téléphone mobile (Wap ou SMS).

Consciente que le multimédia mobile a besoin d'une multitude d'applications et de contenus de qualité pour prendre

son envol, Mobistar supporte aussi activement l'industrie des applications mobiles. Un modèle de partage de revenus a déjà été développé pour le SMS et le Wap.

## Mobistar et Banksys s'unissent pour le commerce mobile

En juin 2001, Mobistar et Banksys lançaient la première application mobile mettant en œuvre le concept "banxafe" qui permettait aux clients Tempo de Mobistar, via un menu spécial de la carte SIM, de recharger leur crédit d'appels grâce à un transfert de leur compte en banque vers leur compte Tempo.

La mobilité représentant de plus en plus un atout supplémentaire, Mobistar a décidé de faire du module de paiement sécurisé "banxafe" une des composantes des services multimédias proposés à ses clients. Dans le futur, le paiement sécurisé par le GSM pourrait s'étendre à d'autres applications : commerce électronique dans des boutiques réelles ou virtuelles, via Internet, ou encore « mobile banking » (accès sécurisé à des services bancaires comme la consultation du compte, le transfert d'un compte à l'autre ou encore la gestion d'un portefeuille d'actions).

## Les jeux, une nouvelle application pour le SMS et le Wap

En septembre 2001, Mobistar lançait « Qui sera millionnaire ? », version adaptée au GSM du programme de télévision qui connaît un énorme succès dans de nombreux pays. Les joueurs avaient l'occasion de jouer par SMS ou via le Wap. Il n'y avait pas d'argent en jeu, mais chaque mois le gagnant - celui qui est arrivé le plus loin dans la réponse aux questions en prenant le moins de temps - remportait un week-end de millionnaire pour deux personnes.

Mobistar offrait déjà, via Wap, différents jeux tels que « Airlock » et « Hangman ». D'autres jeux SMS sur le thème du film « Lord of the rings » ont été développés dans lesquels les participants peuvent échanger des messages.

Ainsi, Mobistar a créé 'SMS Story', en partenariat avec le magazine Clickx : il s'agissait d'un « soap » interactif dans lequel les participants pouvaient modifier le cours de l'histoire et faire évoluer des personnages en envoyant leur vote par SMS.

Le lancement de jeux cadre parfaitement dans la stratégie de Mobistar qui consiste à doter régulièrement le GSM de nouvelles applications qui s'étendent à d'autres fonctions que celle de téléphoner.







Les évolutions que connaît aujourd'hui le marché de la téléphonie mobile ont évidemment un impact considérable sur la distribution. La téléphonie mobile devient tout doucement un marché où le fait de garder ses clients et de stimuler la consommation est plus important que l'acquisition pure et simple que l'on a connue les premières années.

## Les Mobistar Centers

En 2001, Mobistar a extrêmement bien réussi dans sa stratégie d'accroître le poids des canaux exclusifs dans sa distribution et de maintenir sa part de marché dans les canaux non exclusifs. Fait marquant, Mobistar a été l'opérateur préféré des Belges pendant les trois derniers trimestres de l'année. Au 31 décembre 2001, la part de marché de Mobistar avait atteint 33,1% contre 32% à la fin de 2000.

Le réseau des Mobistar Centers – plus de 100 magasins ouverts en moins de trois ans – est réellement devenu le point fort de la distribution de Mobistar. Plus encore que par le passé, les Mobistar Centers continueront à jouer un rôle primordial dans la stratégie de Mobistar, tant pour acquérir de nouveaux clients que pour séduire les clients existants et les inciter à utiliser davantage nos produits et services.

Le centième Mobistar Center a été inauguré au début de l'année 2001 à Marche-en-Famenne. Le déploiement du réseau des Mobistar Centers a été extrêmement intensif. Un Mobistar Center a pour cible les clients particuliers et les indépendants. Ce sont des magasins spécialisés dans les produits et services de Mobistar qui offrent également une très large gamme de GSM et d'accessoires.

Depuis quelque temps, les Mobistar Centers offrent aussi les produits Internet développés par Wanadoo, comme l'accès Internet rapide par l'ADSL.

Au travers des Mobistar Centers, Mobistar est présente dans toutes les villes de Belgique, toujours à des emplacements visibles et accessibles. A Bruxelles, Mobistar a déjà ouvert pas moins de seize Mobistar Centers. Les Mobistar Centers sont gérés en grande majorité par des agents indépendants qui travaillent en collaboration très étroite avec Mobistar, un élément essentiel au dynamisme et au succès de la chaîne des Mobistar Centers. Les Mobistar Centers constituent la plus importante chaîne de distribution spécialisée dans la téléphonie mobile en Belgique.

## debitel Belgium

Au printemps 2001, Mobistar a racheté l'ensemble des actions de debitel Belgium, le dernier 'service provider' encore actif en Belgique. Cette opération permettait à Mobistar de renforcer encore sa position dans le marché belge de la téléphonie mobile. Par ce rachat d'actions, Mobistar a sécurisé la base de clientèle détenue via debitel Belgium et a rapidement recherché des synergies évidentes, étant donné la similitude des intérêts et des services offerts, et la complémentarité commerciale de debitel Belgium et de Mobistar.

La dénomination commerciale de debitel Belgium a été modifiée en Mobistar Affiliate et les anciens clients de debitel se sont vu proposer un contrat Mobistar.

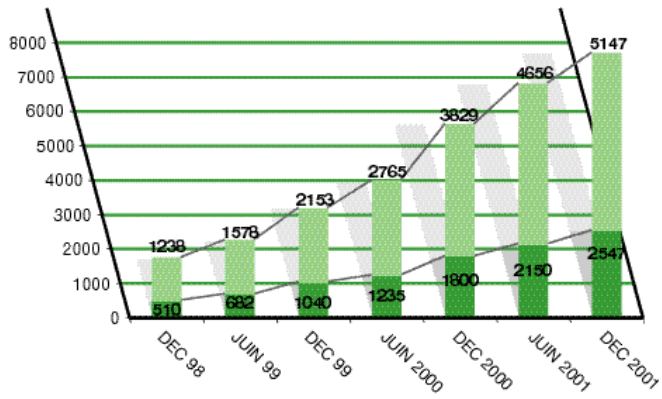
et



distribution



ÉVOLUTION DE LA PART DE MARCHÉ DE MOBISTAR



# Mobistar Corporate Solutions

Mobistar Corporate Solutions a été créée en 1999 afin de répondre aux besoins spécifiques en télécommunications des 1.300 plus grandes entreprises et institutions de Belgique. Mobistar Corporate Solutions offre à ses clients une gamme complète de solutions télécoms, allant du mobile au fixe, tant pour la voix que pour les données, et ce dans un contexte national ou international.



## Résultats encourageants

Après deux ans et demi, les résultats sont plus qu'encourageants. La part de marché est en croissance et un certain nombre de grands noms du monde des entreprises ont fait confiance à Mobistar Corporate Solutions. La plupart de ces clients ont choisi Mobistar tant pour la téléphonie mobile que pour la téléphonie fixe. Des efforts permanents dans le domaine du service et de la qualité ont abouti à une satisfaction croissante de la part des clients. Jusqu'à présent, plus de 400 sociétés ont choisi Mobistar Corporate Solutions, parmi lesquelles plus de 100 ont opté pour la téléphonie fixe et la transmission de données. En 2002, l'ambition de Mobistar est d'augmenter ses revenus de 40%, et de continuer à augmenter sa part de marché dans ce segment porteur.

## "Mobile Data" et convergence

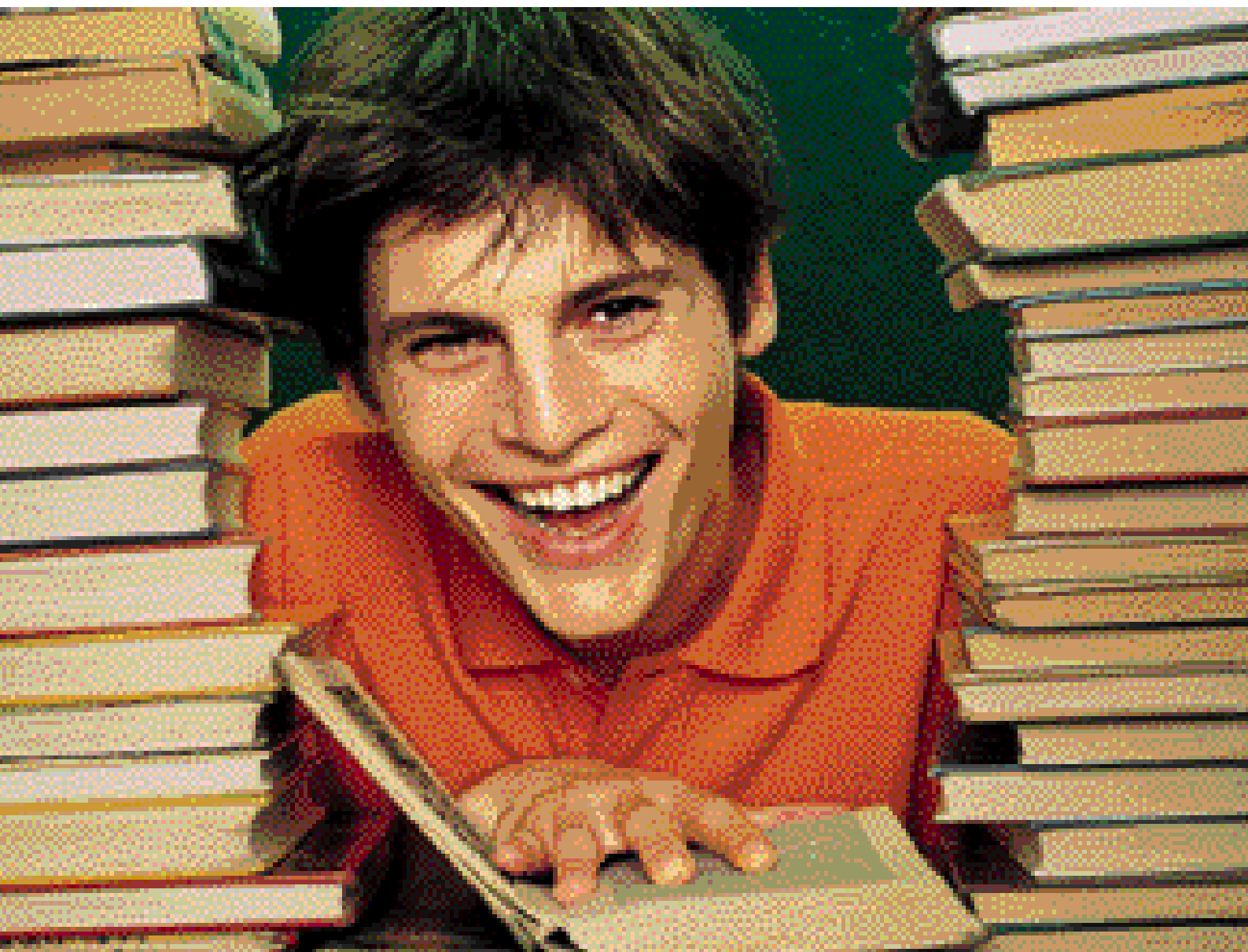
Bien entendu, Mobistar Corporate Solutions concentre sa stratégie et ses activités autour de la communication mobile. La voix mobile reste de loin la source principale de revenus. A côté de cela, la transmission mobile de données, où Mobistar est leader du marché, est perçue comme un axe majeur de développement. En mai 2001, Mobistar a été le premier opérateur belge et un des premiers opérateurs européens à lancer des applications GPRS à destination des entreprises, 'Pocket Office' et 'Office Access'. L'accueil fait par les entreprises à ces applications et à d'autres produits de transmission mobile de données a incité Mobistar à concentrer ses efforts de développement dans ce domaine.

La convergence entre les communications fixes et mobiles est également perçue par la plupart des grandes entreprises comme un atout d'une extrême importance. Et précisément, elle constitue une des pierres angulaires de la stratégie commerciale de Mobistar Corporate Solutions. Dans le domaine de la téléphonie vocale, cette évolution est pleinement illustrée par l'application 'Office Zone', lancée par Mobistar en 2000.

## Succès commerciaux

Outre cette nouvelle stratégie, centrée sur l'activité mobile et la convergence, l'année 2001 a été marquée par de nombreuses initiatives commerciales encourageantes. De grands noms, comme Deloitte & Touche, Agfa-Gevaert, Unilever, Banksys, Glaxo Smith Kline etc. sont devenus clients de Mobistar.

En mai 2001, Mobistar a organisé un événement de taille pour présenter ses premières applications GPRS. Plus de 1.000 clients et prospects étaient présents et ont appris à cette occasion que Mobistar était le premier opérateur belge à proposer des applications concrètes basées sur le GPRS et ce au travers d'un réseau offrant 99% de couverture de la population. Les premiers clients intéressés par cette technologie ne se sont pas fait attendre. Des sociétés comme Meurice-Merloni, Andersen, Unisys ou encore Telenet ont intégré le GPRS de Mobistar dans les solutions proposées à leurs employés.



## Des produits innovants

Le produit 'Office Zone' a également connu un beau succès. 'Office Zone' permet aux clients de Mobistar de faire bénéficier leurs employés des avantages du GSM au prix de la téléphonie fixe dans l'enceinte de leur entreprise et de ne plus devoir choisir entre deux téléphones, voire de supprimer le téléphone fixe. Pour le client, les résultats sont tangibles et immédiats, le confort d'utilisation accru et la facture plus légère. Aujourd'hui, plus d'une centaine d'entreprises utilisent cette application 'Office Zone' de Mobistar.

En 2001, Mobistar a offert à ses clients professionnels une vaste gamme de solutions de données. Fondée sur la technologie MPLS de Cisco - Cisco Systems a d'ailleurs décerné à Mobistar la certification «Cisco Powered Network» -, la solution IP VPN (IP Virtual Private Network) de Mobistar permet ainsi aux entreprises de créer un lien entre leurs différents sites, leurs télétravailleurs et leurs collaborateurs mobiles au travers d'un réseau sécurisé de bout en bout, basé sur les normes IP.

En avril, Mobistar est devenue le fournisseur principal de BELNET (un des plus importants fournisseurs d'accès Internet en Belgique) en assurant un accès Internet de qualité aux 30.000 chercheurs et 140.000 membres des universités belges qui passent par BELNET pour se connecter au réseau mondial.

Plus récemment, c'est la Communauté française de Belgique qui a choisi Mobistar au terme d'un appel d'offres destiné à désigner un nouvel opérateur télécom pour toutes les communications fixes et mobiles.



# Le Réseau et

## Amélioration ciblée de la couverture

En 2001, le nombre de clients de Mobistar s'est encore considérablement accru et l'usage de la téléphonie mobile est de plus en plus intensif. Mobistar n'a donc eu de cesse, pendant toute l'année, de poursuivre sa stratégie de densification d'un réseau GSM qui couvre déjà 99% de la population belge. Le nombre de cellules déployées sur le territoire belge est passé de 4.821 au 31 décembre 2000 à 5.874 au 31 décembre 2001. Les efforts ont particulièrement porté sur une amélioration très ciblée de la couverture, notamment le long des routes principales. En 2001, Mobistar a poursuivi le déploiement conjoint d'un réseau GSM 900 et d'un réseau DCS 1800 : cette fréquence additionnelle permet à Mobistar d'apporter à ses clients un surcroît de qualité et de capacité dans des endroits particulièrement stratégiques.

## Une excellente perception

Cet effort de déploiement porte ses fruits. Les enquêtes de satisfaction de la clientèle ont en effet montré une progression constante des résultats de Mobistar depuis plusieurs années : nos clients ont une excellente perception de la couverture et cette perception est un de nos meilleurs atouts face à la concurrence. Cette perception est également indispensable à la stratégie de Mobistar qui consiste à encourager les clients à consommer davantage de services mobiles.

## SMS et GPRS

Des efforts importants ont ainsi été consentis par Mobistar pour accompagner l'énorme croissance de l'utilisation des SMS. De même, 2001 a été l'année du déploiement de la technologie GPRS sur l'ensemble du réseau de Mobistar. Dès le mois de mai, Mobistar était le premier opérateur belge et un des premiers opérateurs européens à pouvoir offrir à ses clients des applications portées par cette technologie.

## Permis de bâtir

Cet effort de déploiement n'a toutefois pas été facile en 2001 : les procédures d'attribution de permis de bâtir, permis indispensables à la poursuite du développement du réseau de Mobistar, sont en effet de plus en plus lourdes. Cette année encore, Mobistar n'a pas ménagé ses efforts pour informer la population et expliquer la situation aux plus hautes autorités fédérales, régionales et communales. Plus d'une centaine de sessions d'informations ont été organisées en 2001 un peu partout en Belgique.

Constatant une situation de quasi-blocage, Mobistar et les deux autres opérateurs, réunis pour l'occasion au sein du GOF (« GSM Operators' Forum »), ont décidé, en novembre 2001, de mettre les autorités fédérale et régionales en demeure de clarifier le processus d'octroi de permis et d'obtenir des décisions pour les permis bloqués.

Cette action concertée, annoncée par une conférence de presse, avait pour objectif de sensibiliser l'opinion publique et le monde politique aux conséquences d'un blocage du développement des réseaux, en particulier le retard du déploiement des réseaux de troisième génération.



### Partage de sites

Bien entendu, pour déployer son réseau, Mobistar a continué à privilégier le partage de sites avec les autres opérateurs. Cette coopération, qui est par ailleurs prévue dans la législation belge, permet de réaliser d'importantes économies sur le déploiement. Aujourd'hui, 20% du nombre total de sites exploités par Mobistar sont multi-opérateurs; rien qu'en 2001, plus de la moitié des sites déployés par Mobistar concernaient deux ou plusieurs opérateurs. Mobistar entend bien maximiser aussi ses sites existants pour le déploiement de son réseau de troisième génération, l'UMTS.

### Un réseau à haute capacité

Mobistar a également poursuivi le déploiement de son réseau fixe à haute capacité. Cette épine dorsale permet à Mobistar de minimiser ses coûts d'interconnexion et de servir au mieux d'importants clients à un coût modéré: outre une grande capacité, le réseau fixe de Mobistar offre un haut niveau de service, un accès fiable et flexible, ainsi qu'une offre intégrant les technologies les plus récentes.

En 2001, Mobistar a complété ses réseaux urbains, les MAN ('Metropolitan Area Networks'), qui représentent aujourd'hui plus de 300 kilomètres de fibres optiques déployés à Bruxelles, Anvers, Gand, Namur, Liège et dans d'autres grands centres urbains. Mobistar a également poursuivi l'intégration de ce réseau national dans le réseau pan-européen EBN (European Backbone Network) du Groupe France Télécom, qui relie 200 grandes villes européennes.

# Chouchouter ses clients

2.547.000 clients, cela se gagne. Toute la campagne publicitaire de fin d'année de Mobistar, en décembre 2001, a été déclinée sur ce thème: « Quand on devient Mobistar, on se fait chouchouter. Et une fois que l'on est Mobistar, on continue de se faire chouchouter. Jours après jours... après jours... après jours... après jours... ».

Une campagne de fidélisation mêlée à une promotion de fin d'année, une grande première: un client chouchouté est un client fidèle et un client fidèle est un client avec lequel Mobistar pourra développer encore plus l'usage de ses produits et services. Un client fidèle est un client satisfait et un client satisfait est la meilleure publicité de Mobistar. En chouchoutant ses clients, Mobistar a ainsi jeté les bases de sa nouvelle stratégie: séduire pour inciter ses clients à utiliser davantage ses produits et services.

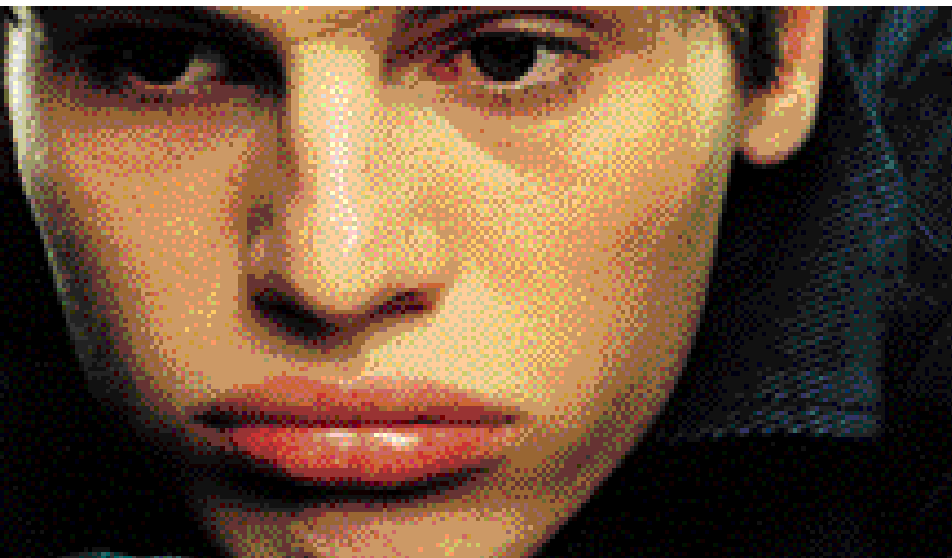
Pour séduire le client, le Service Clientèle de Mobistar est évidemment un élément-clé: du « call-center » au « back-office », de la connexion au « Telechannel », du support à la rétention, de la facturation à l'équipe de fidélisation... tous les points de contact entre Mobistar et son client ont fait l'objet, en 2001, comme à tout moment, d'une grande attention. Ainsi, les agents du Service Clientèle ont tout mis en œuvre pour répondre rapidement, efficacement et commercialement à plus de 4 millions d'appels reçus en 2001. L'ensemble des indicateurs mis en place pour mesurer la satisfaction de la clientèle montrent que Mobistar est sur la bonne voie.

Mobistar a également étendu son programme de fidélisation Top Star Bonus à l'ensemble de ses clients Optimum et Flexo. Ce programme permet aux clients de collectionner des points afin de les échanger ultérieurement contre des cadeaux, du temps d'appel ou des SMS.

## La satisfaction

### Des agents bien formés

Les agents du Service Clientèle reçoivent au minimum trois semaines de formation avant de prendre leur poste. Par après, leurs connaissances seront régulièrement mises à jour grâce à des formations spécifiques. Ils reçoivent ainsi tous les outils nécessaires pour connaître les produits et services de Mobistar mais aussi des techniques de communication qui les aident à être plus efficaces dans leur relation avec le client.





du Client



# Environnement



## Téléphonie mobile et santé

Dans le déploiement de son réseau, Mobistar a poursuivi sa politique d'ouverture qui consiste à aller à la rencontre des préoccupations des riverains et des utilisateurs.

En 2001, plus d'une centaine de réunions d'information sur le déploiement des réseaux GSM et sur la santé ont été organisées par Mobistar pour les autorités régionales et communales, ou pour la population.

Les effets des rayonnements électromagnétiques des antennes sont bien connus. Des recherches scientifiques indépendantes indiquent qu'ils ne présentent pas de danger pour la population. Mobistar est bien consciente des craintes du public et soucieuse d'être au fait des connaissances actuelles en matière de propagation des ondes électromagnétiques. Cette rigueur permet à Mobistar de s'assurer de la conformité de ses installations par rapport aux normes en vigueur en Belgique.

En décembre 2000, Mobistar a pris acte de la décision du gouvernement fédéral et des ministres régionaux d'approuver la fixation d'une norme d'exposition applicable notamment aux antennes GSM. Même si Mobistar avait regretté, à l'époque, que les autorités belges n'aient pas adopté comme telles les recommandations de l'OMS ('Organisation Mondiale de la Santé') mais aient préféré s'appuyer sur un facteur de précaution quatre fois supérieur à celles-ci, la norme belge avait le mérite de créer un cadre de référence pour toutes les émissions d'ondes électromagnétiques.

Ce cadre n'a toutefois pas permis d'alléger la procédure d'obtention des permis d'urbanisme. Bien au contraire, les autorités refusant de prendre leurs responsabilités, le blocage fut même total dans un certain nombre de régions. Cette situation a incité les opérateurs belges, réunis au sein du GOF ('GSM Operators' Forum') pour cette occasion, à mettre les autorités régionales et fédérales en demeure de clarifier le processus d'octroi de permis et d'obtenir des décisions pour les permis bloqués.

# Santé

# et



## Urbanisme

L'urbanisme et les effets visuels des antennes GSM sont également des points sensibles que Mobistar considère avec toute l'attention voulue. C'est la loi-programme du 2 janvier 2001 qui régit aujourd'hui le principe du partage de site ('site sharing'). Cette loi, édictée par le gouvernement fédéral, a été votée dans le but de faciliter l'optimisation des infrastructures existantes.

### Mobistar et les autres opérateurs belges se sont conformés aux obligations prévues par cette loi :

- Maximiser le partage de site
- Créer une banque de données contenant tous les sites
- Consulter largement pour chaque nouvelle demande

Mobistar a toujours privilégié d'abord les infrastructures existantes (tours, châteaux d'eau, pylônes appartenant à d'autres prestataires de service comme Electrabel, la SNCB ou l'armée belge...). Dans le cadre du déploiement du réseau de troisième génération, Mobistar privilégiera en outre la réutilisation de sites déjà déployés pour le réseau GSM.

Ainsi, Mobistar espère pouvoir répondre aux besoins croissants de ses clients en leur offrant un réseau fiable et de qualité et à la demande des autorités belges de développer une société de l'information digne de ce nom en Belgique.



# L'environnement

Comme en 2000, l'environnement légal et réglementaire dans lequel évolue Mobistar n'a pas fondamentalement changé. La libéralisation est aujourd'hui un fait. Le ministre

des Télécommunications garde toute son autorité sur l'organe régulateur, l'IBPT (Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications), mais aussi sur l'opérateur historique...

## “Significant Market Player”

En octobre 2000, Belgacom Mobile a été déclarée «opérateur puissant» (SMP, c'est-à-dire «Significant Market Player») à la fois sur le marché de la téléphonie mobile et sur le marché de l'interconnexion par l'IBPT (Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications). Belgacom Mobile a dès lors entamé un exercice de révision de ses tarifs afin de répondre aux principes de non-discrimination et de transparence (téléphonie mobile) et d'orientation vers les coûts (interconnexion). Cet exercice a eu quelques conséquences sur les tarifs «fixe vers mobile».

A ceci, il faut ajouter que Mobistar a également été déclaré SMP par l'IBPT. Ce nouveau statut, qui a été annoncé en février 2002, fait de Mobistar un opérateur puissant sur le marché de la téléphonie mobile, mais pas sur le marché de l'interconnexion. Mobistar a dès lors entamé avec le régulateur des discussions qui permettront de définir les conséquences pratiques de cette décision de l'IBPT.

## Interconnexion

En 2001, Mobistar a porté ses efforts sur les coûts d'interconnexion entre les réseaux mobiles, au niveau belge mais aussi au niveau international, au sein du Groupe Orange. En Belgique, l'interconnexion directe a été menée à bien entre Mobistar d'une part et Belgacom Mobile et KPN-Orange de l'autre. A l'international, Mobistar a établi des interconnexions directes avec de nombreuses filiales du Groupe Orange afin de réduire les coûts et d'atteindre une meilleure efficacité opérationnelle.

## Licence UMTS

En mars 2001, au terme d'une procédure de mise aux enchères, Mobistar a obtenu une licence UMTS ('Universal Mobile Telecommunications System') pour un montant de 150 millions d'euros. Cette licence D, sur laquelle Mobistar avait porté son choix, permettra le développement de services mobiles de troisième génération.

En février 2002, le ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, Rik Daems, comme certains de ses confrères européens, a décidé de reporter d'un an le processus de déploiement de l'UMTS tel qu'il était prévu dans la licence distribuée en mars 2001.



# légal et réglementaire

## Le nouveau calendrier a été fixé comme suit:

- ouverture commerciale avant le 15 septembre 2003
- 30% de couverture de la population avant le 1<sup>er</sup> mars 2005
- 40% de couverture de la population avant le 1<sup>er</sup> mars 2006
- 50% de couverture de la population avant le 1<sup>er</sup> mars 2007

Cette décision a été prise à la suggestion des trois opérateurs belges qui avaient entamé un débat avec les autorités afin d'examiner les incertitudes liées au lancement de l'UMTS. Celles-ci sont dues à des retards dans la livraison de certains composants des infrastructures UMTS et au manque de disponibilité et de compatibilité des terminaux. Le délai d'un an supplémentaire est donc une excellente nouvelle dans la mesure où il devrait permettre aux opérateurs belges de lancer l'UMTS dans de meilleures conditions.

## Le passage à l'euro

L'année 2001 était également celle de la préparation du passage à l'euro, un exercice que Mobistar préparait depuis plus de deux ans. Dès le lancement du projet, le double affichage a été progressivement mis en œuvre, ceci afin de faciliter la migration technique des systèmes informatiques et de rendre l'ensemble de l'opération transparente pour nos clients et nos partenaires. Ainsi, en 2001, les clients de Mobistar ont reçu leurs factures détaillées à la fois en francs belges et en euros. Depuis février 2002, plus aucun outil de communication externe ne mentionne encore le franc belge.

## La portabilité des numéros de GSM

L'année 2001 fut également mise à profit pour préparer Mobistar à la portabilité des numéros de GSM. Ce service, introduit par le régulateur afin de stimuler encore davantage la concurrence entre les opérateurs, devrait être effectif à partir de septembre 2002. Il permettra à un utilisateur final de changer d'opérateur tout en conservant son numéro de GSM.

En attendant la mise en place opérationnelle de la portabilité des numéros mobiles, Mobistar introduit, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002, un système d'annonce de changement de numéro («Changed Number Announcement»). Ce service s'adresse aux clients qui désirent changer d'opérateur: un correspondant qui appellerait leur ancien numéro entend un message lui indiquant le nouveau numéro à composer.



Depuis le lancement de Mobistar en août 1996, la recherche de la qualité et de l'excellence opérationnelle est un objectif prioritaire.

# Qualité

## The European Quality Award

En 2001, Mobistar a participé au 'European Quality Award' organisé par l'EFQM ('European Foundation for Quality Management') et a reçu une mention 'Recognised for Excellence'. Cette distinction, qui n'a été attribuée qu'à quelques sociétés européennes, couronne les efforts permanents et l'engagement des Team Members de Mobistar pour atteindre les ambitieux objectifs de qualité qui avaient été fixés. Dans les conclusions de son rapport, le jury a souligné l'expertise de Mobistar en matière de 'Process Management' et de 'People Management'.

## Trois années de certification ISO

Mobistar avait reçu la certification ISO dès 1998. En 2001, les experts de la société Lloyds Register of Shipping ont renouvelé cette certification. Mobistar a passé cet examen avec succès et a vu l'ensemble de ses procédures et de son organisation certifiés selon la norme Quality Management System Standard ISO 9001 : 2000.

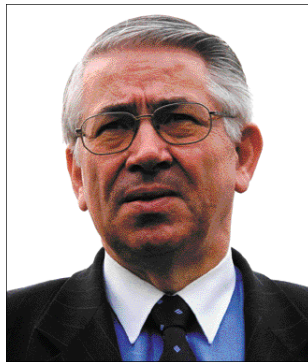


# et Certification

En 2001, les efforts de Mobistar en matière de qualité ont été récompensés à plusieurs reprises:

- Mobistar a été nominée par Arthur Andersen/Trends dans le cadre du "Customer Satisfaction Award" 2001.
- Mobistar a été 'Recognized for Excellence' dans le cadre du "European Quality Award" 2001.





John Cordier

*Mobistar est en deuil.*

*John Cordier, qui avait porté Mobistar sur les fonts baptismaux en 1995, est décédé le 22 janvier 2002 à l'âge de 60 ans.*

*En 1969, John Cordier avait fondé la société Telindus qui est devenue un leader européen dans le secteur de la transmission de données et de l'intégration de réseaux. Telindus fut cotée en bourse en 1985 et dispose aujourd'hui de 62 bureaux dans 17 pays.*

*En 1995, John Cordier s'est allié à France Télécom pour décrocher la deuxième licence de téléphonie mobile mise en vente par le gouvernement belge. Mobistar a été lancée commercialement le 27 août 1996 et a fêté ses cinq ans l'année dernière en dépassant les 2,5 millions de clients. Dans ce rapport annuel, le conseil d'administration, le comité de direction et les Team Members de Mobistar tiennent à rendre un dernier hommage à celui qui a été leur président et administrateur délégué.*



Rapport d'activité  
2001  
deuxième partie



# Corporate Governance

## 1. La composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 18 administrateurs suivant l'article 13 des statuts de la société; sa composition est réglée dans une convention d'actionnaires en date du 17 septembre 1998. Cette convention ne prévoit pas la nomination d'administrateurs indépendants. Il n'y a pas de limite d'âge instaurée au sein du conseil.

Nom	Fonction	Fonction principale	Fin du mandat
C. Benmussa <sup>(1)</sup>	Administrateur	Directeur Contrôle de Gestion (FT)	2002
A. Brabers	Administrateur	Senior Investment Manager (GIMV)	2002
M. Caratti <sup>(1)</sup>	Administrateur	Directeur Financier-International 2 (Orange)	2002
J. Cordier (†) <sup>(2) (3)</sup>	Président Administrateur-délégué	Président (Telindus Group)	2002
G. de Maupéou <sup>(1)</sup>	Administrateur	Directeur International (Wanadoo)	2002
Ph. de Vicq	Administrateur	Directeur (Gevaert)	2002
B. Eymard <sup>(1)</sup>	Administrateur	Directeur des Opérations et du Développement (FT)	2002
F. Gélitber <sup>(1)</sup>	Administrateur	Directeur Finance International (Orange)	2002
B. Ghillebaert <sup>(1) (2)</sup>	Administrateur	Directeur Général (Mobistar)	2002
M. Huet <sup>(1)</sup>	Administrateur	Directeur International Relations Extérieures (FT)	2002
M. Latimer <sup>(1)</sup>	Administrateur	Executive Vice-President-International 2 (Orange)	2002
J.M. Laurent-Josi	Administrateur	Directeur (COBEP)	2002
B. Mackay <sup>(1)</sup>	Administrateur	Directeur International du Marketing (FT)	2002
Ph. Mc Allister <sup>(1)</sup>	Administrateur	Directeur Juridique (Orange)	2002
Sparaxis <sup>(4)</sup>	Administrateur		2002
SRIB/GIMB <sup>(5)</sup>	Administrateur		2002
J. Steyaert	Administrateur	Administrateur (Telindus Group)	2002
Telindus Group <sup>(6)</sup>	Administrateur		2002
W. Verstraete	Administrateur	Directeur Financier (Wanadoo )	2002
M. Allé <sup>(7)</sup>	Administrateur		2001
J.F. Pontal <sup>(8)</sup>	Administrateur		2001

(1) Administrateurs représentant l'actionnaire dominant (Wirefree Services Belgium, anciennement dénommée France Telecom Participations Belgium).

(2) Administrateurs chargés de la gestion journalière.

(3) Monsieur John Cordier est décédé le 22 janvier 2002. Le conseil a coopté Monsieur Philippe Mc Allister pour pourvoir provisoirement à la vacance en tant qu'administrateur. C'est Monsieur Norbert von Kunitzki qui reprend la fonction de président du conseil d'administration. Conformément à l'article 519 du Code des Sociétés, l'élection définitive sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale de la société.

(4) La société Sparaxis est liée à la SRIW et est représentée par Monsieur Louis Tordeurs (Vice-Président SRIW) ou par Monsieur Eric Bauche (Premier Conseiller SRIW).

(5) La SRIB/GIMB est représentée par Monsieur Serge Vilain (Président).

(6) La société Telindus Group est représentée par Monsieur Norbert von Kunitzki .

(7) Monsieur Michel Allé a présenté sa démission lors de la réunion du conseil d'administration du 25 juillet 2001; le conseil a coopté Monsieur Jean-Marie Laurent-Josi pour pourvoir provisoirement à la vacance. Conformément à l'article 519 du Code des Sociétés, l'élection définitive sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale de la société.

(8) Monsieur Jean-François Pontal a présenté sa démission lors de la réunion du conseil d'administration du 22 novembre 2001; le conseil a coopté Monsieur Michael Latimer pour pourvoir provisoirement à la vacance. Conformément à l'article 519 du Code des Sociétés, l'élection définitive sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale de la société.

Il est important de noter que la convention d'actionnaires du 17 septembre 1998 prévoit que « les parties s'engagent à ne pas proposer de candidats pour des fonctions au sein des organes et comités de la société, lorsque ces personnes détiennent par ailleurs des mandats présentant une incompatibilité avec celui à exercer au sein de la société ». Hormis ce principe, il n'y a pas d'autres règles sur l'exercice de la fonction d'administrateur.

Le mandat d'administrateur est exercé gratuitement (sauf décision contraire de l'assemblée générale). La société n'a accordé à ses administrateurs aucune rémunération ni avantage en nature relativement à l'exercice 2001 lié à leur mandat d'administrateur.

Il existe entre différentes sociétés du groupe France Télécom et la société, des conventions relatives aux prestations de membres du personnel de sociétés du groupe France Télécom (en ce compris Monsieur Bernard Ghillebaert) en faveur de la société. La société a également conclu un contrat de gestion avec Telindus Group pour les prestations de Messieurs John Cordier et Jan Steyaert en faveur de la société. Ce contrat a été renouvelé en date du 20 septembre 2001 et vient à échéance le 31 décembre 2002. Un avenant à ce contrat est en discussion suite au décès de Monsieur John Cordier.

## 2. Le fonctionnement du conseil d'administration

Il est prévu que le conseil se réunit au moins 6 fois par an. Les sujets les plus significatifs débattus au sein du conseil d'administration en 2001 ont été:

- la stratégie de la société
- le budget et le plan financier à long terme
- la situation opérationnelle
- la participation à la vente aux enchères des licences UMTS
- les grands projets

La direction de la société fournit systématiquement aux administrateurs avant chaque réunion du conseil un dossier avec toutes les informations et détails nécessaires en vue de l'agenda des sujets à délibérer (dont les principaux sont énumérés ci-dessus).

L'organisation du suivi de l'évolution des filiales Mobistar Corporate Solutions et Mobistar Affiliate se fonde sur l'intégration complète de ces sociétés, dans les processus d'organisation et de reporting de Mobistar.

Les statuts prévoient qu'en principe les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises. Néanmoins, la convention d'actionnaires du 17

septembre 1998 prévoit que certaines décisions ne peuvent être adoptées que s'il n'y a pas plus d'un administrateur qui émet un vote négatif; cette convention comprend également des règles supplémentaires concernant l'approbation du budget.

Le Président du conseil (Monsieur John Cordier) était également administrateur-délégué et disposait donc d'une délégation pour la gestion journalière. Cependant, une telle délégation avait également été accordée au directeur général qui préside le comité de direction et qui s'occupe, de ce chef, des affaires courantes.

Depuis le décès de Monsieur John Cordier, la fonction de président a été occupée ad interim par Monsieur Norbert von Kunitzki (représentant Telindus Group, administrateur). Lors de sa réunion du 20 février 2002, le conseil d'administration a décidé de confirmer la nomination définitive de Monsieur Norbert von Kunitzki en tant que Président du conseil d'administration. Monsieur Bernard Ghillebaert a été nommé administrateur délégué lors de cette même réunion.

## 3. Comités créés par le conseil d'administration

### a. Le Comité Exécutif

Le conseil d'administration a instauré un comité exécutif. L'étendue des pouvoirs et le fonctionnement du comité exécutif ont été déterminés dans un règlement d'ordre intérieur. Certaines matières importantes qui sont expressément énumérées dans ce règlement (telles que l'élaboration du budget annuel, les décisions impliquant une modification importante du budget, la nomination des membres de la direction et autres matières du même ordre) requièrent la consultation préalable du comité exécutif par le comité de direction.

Font partie du comité exécutif: Messieurs Jan Steyaert (Président), Jean-Marie Laurent-Josi, Martial Caratti, John Cordier (+), Bernard Ghillebaert, Francis Gélilber et Benoît Eymard. Le comité exécutif s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2001.

Lors de sa réunion du 20 février 2002, le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Louis Tordeurs (représentant Sparaxis, administrateur) comme membre du comité exécutif en remplacement de Monsieur John Cordier. Le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Jan Steyaert en tant que président du comité exécutif.

### b. Le Comité d'Audit

Le comité d'audit est composé de cinq administrateurs: Messieurs Eric Bauche (Président), Martial Caratti, Claude Benmussa, Alex Brabers et Jan Steyaert. Il a pour mission d'assister le conseil d'administration dans ses responsabilités en matière d'intégrité de l'information financière de la société et notamment de superviser les rapports financiers, l'audit interne, l'audit externe, le contrôle interne et les relations financières entre la société et ses actionnaires. Le comité d'audit s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2001.

### c. Le Comité de Rémunération

Le comité de rémunération est composé de six administrateurs. Les statuts spécifient que ce comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans l'établissement de la rémunération des dirigeants de la société (président, administrateur délégué, directeur général et personnes rapportant directement à ceux-ci).

Font partie du comité de rémunération, Messieurs Michael Latimer, Jean-François Pontal (jusqu'au 22 novembre 2001), John Cordier (+), Philippe de Vicq, Bernard Ghillebaert et la société Sparaxis S.A. représentée par Monsieur Louis Tordeurs. Le comité de rémunération s'est réuni 1 fois au cours de l'année 2001.

Lors de sa réunion du 20 février 2002, le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Norbert von Kunitzki (Président) en remplacement de Monsieur John Cordier, et Monsieur Wilfried Verstraete en remplacement de Monsieur Jean-François Pontal.

#### 4. La gestion journalière

La gestion journalière de la société avait été confiée à Monsieur John Cordier (Président du conseil d'administration et administrateur délégué) ainsi qu'à Monsieur Bernard Ghillebaert (directeur général).

Depuis le décès de Monsieur John Cordier, la gestion journalière revient à Monsieur Bernard Ghillebaert. Il a été nommé administrateur délégué en date du 20 février 2002.

Il existe également un comité de direction au sein de la société qui se réunit en principe chaque semaine et dont les membres ont le pouvoir d'engager la société valablement soit en signant deux à deux, soit chacun d'eux conjointement avec un administrateur. A l'exception de Monsieur Bernard Ghillebaert (directeur général de la société), chaque membre du comité de direction est à la tête d'un département de l'organisation.

#### Font partie du comité de direction:

B. Ghillebaert	(Head of Mobistar Group)
Y. Bazin	(Head of Operations)
Y. Cochet	(Head of Customer and Partner Services)
A-C. De Decker	(Head of Quality & Corporate Programs)
R.-C. Degen	(Head of Human Resources & Hotelling Services)
J. Recourdon	(Head of Marketing and Communication)
J. Robert	(Head of Information Systems)
H. Swaeb	(Head of BU Personal Solutions)
P. Vanbiervliet	(Head of BU Professional & Corporate Solutions)
M. Verluyten	(Head of Finance & Legal)

Outre les membres du comité de direction, certains cadres de la société ont également un pouvoir de signature pour les engagements courants relatifs à leur secteur de responsabilité selon des modalités publiées aux annexes du Moniteur belge.

#### 5. Politique d'affectation du résultat

La société confirme son intention de suivre une politique de dividendes attrayante en tenant compte des nécessités financières de la société.

Il convient cependant de signaler que la société est soumise à certaines restrictions qui affectent sa capacité à payer des dividendes dans le cadre d'une convention de crédit avec un consortium de banques.

#### 6. Relations avec et entre actionnaires

Les promoteurs de la société (à savoir la société Wirefree Services Belgium SA et la société Telindus Group) ont conclu un contrat avant la constitution de la société dans le but de définir leur coopération une fois la société constituée (convention du 26 mai 1995 et avenant du 18 décembre 1995).

Il existe en outre une convention d'actionnaires conclue le 31 juillet 1996 qui a été modifiée et complétée par une convention d'actionnaires en date du 17 septembre 1998. Il existe également une convention datée du 31 juillet 1996 dans laquelle certains investisseurs privés (minoritaires) ont convenu de répartir entre eux les prérogatives qui leur sont accordées dans la première convention d'actionnaires.

# Rapport de gestion (non consolidé + consolidé)

## 1. Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2001

### 1. Evolution du marché

Au cours de l'exercice 2001, le taux de pénétration sur le marché belge de la téléphonie mobile a atteint 75% contre 56,3% à la fin de l'exercice précédent. Ce pourcentage de croissance de 36%, comparé aux taux de croissance annuels de près de 80% enregistrés au cours des deux années précédentes, laisse présager de la maturation du marché, tendance qui, à l'instar des autres marchés européens, devrait se confirmer en 2002.

Mobistar a conforté sa position concurrentielle avec une part de marché de 33,1%, contre 32% l'année précédente. Le nombre de clients est ainsi passé de 1.800.000 à 2.547.000, soit une progression de 41,5%, plus forte que celle du marché dans son ensemble. Le nombre de clients inactifs s'élève à 331.110, soit 13% de la base totale de clients.

### 2. Développement des produits et services

#### Les produits et services mobiles

##### Le SMS

Parmi les éléments marquants de l'année 2001, on trouve, sans conteste, l'émergence du phénomène SMS, dont l'utilisation a connu une remarquable progression. Alors que la moyenne quotidienne de SMS envoyés par les clients de Mobistar en décembre 2000 était d'un peu plus d'un million, cette moyenne dépassait les deux millions en décembre 2001, le record ayant été atteint le 1<sup>er</sup> janvier 2002, avec plus de 4 millions de SMS envoyés en quatre heures!

##### L'offre prépayée

Une fois encore, Mobistar a conforté sa position de leader sur le marché de la carte prépayée par le lancement de trois nouveaux services:

- (1) Rechargement par compte bancaire
  - (2) Elargissement des services de roaming
  - (3) Offre tarifaire Tempo AfterSchool
- (1) Fortes de leur première collaboration en matière de rechargement via les distributeurs automatiques de billets, Mobistar et Banksys se sont une fois de plus unies pour le lancement d'un concept innovant, visant

à permettre aux clients Tempo de recharger leurs crédits d'appel grâce à un transfert de leur compte en banque vers leur compte Tempo. Les premières cartes SIM permettant un tel rechargement ont été lancées en fin d'année et devront se généraliser en 2002. Il s'agit là d'un premier pas vers le paiement sécurisé par GSM.

- (2) Mobistar a poursuivi l'ouverture des services de roaming, initiée en 2000, en concluant des accords avec 120 opérateurs dans 78 destinations.
- (3) La nouvelle formule Tempo AfterSchool: il s'agit d'une nouvelle formule tarifaire qui permet aux jeunes d'appeler à moitié prix après les heures de cours et encore 50% moins cher de Mobistar à Mobistar. Mobistar a également lancé différents Tempo AfterSchool packs qui pourront être achetés "on line" via le «Mobistar online shop» créé en partenariat avec Proxis.

Un nouveau mode de rechargement a également été lancé parallèlement pour les jeunes: il permet aux parents de transférer l'argent de poche de leurs enfants sur un compte réservé à cet usage. Il suffit de choisir le montant qui sera transféré chaque mois sur la carte et d'appeler le Service Clientèle Tempo pour modifier, interrompre ou annuler le rechargement.

##### L'offre postpayée

Parallèlement aux formules de prépayé et d'abonnements Optimum, Mobistar a lancé au cours du premier semestre la nouvelle formule tarifaire Flexo. Flexo est une nouvelle formule d'abonnement grâce à laquelle l'utilisateur ne paye que ce qu'il consomme sans frais de souscription, ni d'activation. Privilégiant flexibilité, transparence et simplicité dans sa structure de prix, ce service se caractérise par le fait que le prix des communications reste identique quelles que soient l'heure et la destination de l'appel. Flexo se décline en deux formules, Flexo 1 (provision d'appel de 15 € et 0,35 € par minute) et Flexo 2 (provision d'appel de 25 € et 0,25-0,35 € par minute) en fonction de l'intensité de la consommation. Les clients Flexo bénéficient des mêmes avantages que les autres abonnés.

##### Les offres "mobile data"

En début d'année, Mobistar a annoncé les premiers services utilisant la technologie GPRS (General Packet Radio Services), Pocket Office et Office Access, s'adressant essentiellement aux entreprises.

Le service Office Access offre un accès mobile à Internet ou à un Intranet à partir d'un PC portable, permettant à l'utilisateur de transférer des fichiers, surfer sur le Web,... Et ce n'importe où et n'importe quand. Le service Pocket Office quant à lui permet d'accéder au système de courrier électronique de l'entreprise et de consulter en temps réel son e-mail professionnel ainsi que toutes ses fonctionnalités.

Ces deux services présentent l'avantage d'une structure tarifaire basée sur le volume de données transférées et non sur le temps de connexion.

Mobistar a lancé la version GSM du programme de télévision "Qui sera millionnaire", empruntant la voie du SMS comme du Wap. Il n'y a pas d'argent en jeu mais le gagnant remporte un week-end d'une valeur d'environ 5.000 €.

"Qui sera Millionnaire" vient s'ajouter à la liste de jeux que propose déjà Mobistar via le Wap (Airlock, Hangman,...). Le lancement de jeux s'inscrit dans la stratégie de

## relatif à l'exercice 2001

Mobistar qui consiste à doter régulièrement le GSM de nouvelles applications autres que le service classique de téléphonie.

L'ensemble de ces innovations ont eu pour toile de fond le nouveau concept de communication visant à repositionner la marque Mobistar en s'appuyant sur la vision et les valeurs du Groupe Orange.

### Les produits et services non mobiles: téléphonie et transmission de données fixes

Sur le marché de la téléphonie fixe adressée au segment résidentiel, l'année 2001 aura été le témoin d'un écrémage parmi les opérateurs alternatifs.

L'ouverture de la boucle locale aux opérateurs et l'introduction du "Carrier Pre-select" a permis une croissance appréciable de cette activité au sein de Mobistar.

En matière de transmission de données, trois constats ont amené Mobistar à adapter sa stratégie :

1. Le marché des produits d'accès à haut débit reste très peu enclin à une véritable concurrence
2. La réorganisation du groupe France Télécom autour de ses principales lignes d'activité ; à savoir, mobile (Orange), Internet (Wanadoo), fix/data(Equant) et téléphonie fixe
3. Et le non-cadrage des activités de Mobistar Corporate Solutions avec celles d'Equant, ce dernier pôle se concentrant essentiellement sur les grands comptes internationaux

La stratégie désormais poursuivie dans ce secteur par Mobistar se concentrera sur le développement de solutions de convergence avec le "mobile data".

### 3. Distribution

En moins de trois ans, Mobistar a ouvert un réseau de plus de cent Mobistar Centers sur le territoire belge. Le Mobistar Center reste incontestablement un des points forts de la stratégie de distribution de la société. La gamme des produits et services offerts a été étendue aux produits Internet développés par Wanadoo, comme l'accès Internet rapide par ADSL. Pour fêter cette étape de 100 Mobistar Centers, Mobistar a lancé un programme intitulé « 100 jours », période durant laquelle les points de vente ont offert des promotions exceptionnelles.

Pour consolider sa position sur le marché belge de la distribution, Mobistar a racheté l'ensemble des actions de debitel Belgium, "service provider" de Mobistar. debitel Belgium était détenu avant cette opération par le groupe allemand debitel AG (48%), par SAIT Stento (32%) et Mobistar (20%). Par ce rachat d'actions, Mobistar a voulu sécuriser la base de clientèle détenue par debitel. Suite à cette opération, la dénomination commerciale de debitel s'est vue changée en Mobistar Affiliate dont les activités se concentrent désormais sur la rétention de la base de clients existante.

Les grands axes stratégiques de la distribution en 2001 ont été les suivants:

- Accroître le poids des canaux exclusifs dans la distribution
- Accroître et sécuriser le 'sales share' dans les canaux non exclusifs

- Redimensionner le paysage de la distribution et le nombre de points de vente

- Segmenter les canaux de distribution en fonction de leur performance et mettre en place des plans d'action autour des axes "acquisition, rétention et valeur" en fonction de la performance de chaque point de vente

### 4. Développement du réseau

Face aux délais d'obtention des permis de bâtir toujours plus longs, les trois opérateurs de téléphonie mobile ont annoncé qu'ils mettraient en demeure les gouvernements fédéral et régionaux afin de défendre leur droit de déployer leurs réseaux. Malgré ces difficultés, Mobistar a poursuivi sa politique de densification. Le plan de déploiement s'est principalement concentré sur la densification, le trafic axial et la qualité.

Mobistar a également poursuivi, conjointement avec les deux autres opérateurs, sa politique de partage des sites : 80 antennes ont été déployées sur les sites concurrents et 80 sites propres ont été partagés avec les concurrents.

En mars 2001, Mobistar a décroché une licence UMTS pour un prix de 150 millions €. En vue de financer ce projet de téléphonie mobile de troisième génération, Mobistar a sécurisé une ligne de financement de 250 millions € auprès du Groupe Orange.

### 5. Événements importants survenus après la clôture

Le 8 février 2002, le ministre des Télécommunications a accordé aux opérateurs de téléphonie mobile un délai supplémentaire pour le déploiement de leurs infrastructures 3G. La date ultime pour le lancement commercial est maintenant fixée au 15 septembre 2003, avec une couverture de 30% requise pour mars 2005.

Pour de nombreuses raisons, cette décision est très positive pour le secteur de la téléphonie mobile en Belgique et pour Mobistar en particulier. Elle permet notamment de différer certains investissements tout en continuant à initier le marché à l'utilisation des applications mobiles d'échange de données.

Ceci est favorablement accueilli par Mobistar qui garde sa foi dans le développement de l'Internet mobile et le rôle de la téléphonie mobile dans le développement d'une société de l'information en Belgique.

## 2. Commentaires sur les comptes annuels de l'exercice 2001

### 1. Compte de résultats

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2001 s'élève à 829,2 millions € (33.448 millions de BEF), soit une progression de 41,8% par rapport à l'année précédente. Ce résultat est à mettre en ligne avec l'augmentation de la base d'abonnés mais également avec le lancement de nouveaux produits et services, dont en particulier Tempo AfterSchool et Flexo.

Le succès des messages SMS contribue aussi à l'augmentation importante du chiffre d'affaires. Au total, le revenu généré par la transmission mobile de données représente, pour l'année 2001, 8,5% du chiffre d'affaires des activités mobiles, ce qui est meilleur que prévu.

La production immobilisée représentant les frais de recherche et de design de nouveaux sites pour le réseau UMTS s'élève pour l'exercice à 0,8 million € (34 millions de BEF).

Les autres produits d'exploitation pour un montant de 61,6 millions € (2.484 millions de BEF) représentent des revenus de refacturation et concernent principalement les services prestés par Mobistar en sa qualité de "shared services center" à ses filiales Mobistar Corporate Solutions et Mobistar Affiliate (ex-debitel Belgium).

L'ensemble des charges d'exploitation s'élève à 852,3 millions € (34.381 millions de BEF), soit une augmentation de 34,4% par rapport à l'année précédente. Ces charges, qui augmentent dans une moindre mesure que les revenus, se répartissent de la manière suivante :

- Les achats et approvisionnements pour un montant de 336,7 millions € (13.583 millions de BEF). Ces charges se composent principalement des coûts d'interconnexion (55,6% du total). Le solde représente essentiellement les charges liées à l'exploitation du réseau technique, les liaisons louées, la location des sites et le coût des ventes de GSM et cartes SIM
- Les services et biens divers pour un total de 247,1 millions € (9.968 millions de BEF)
- Les rémunérations et charges sociales pour un montant de 120,6 millions € (4.864 millions de BEF)
- Les amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles: 133,3 millions € (5.376 millions de BEF)
- Les réductions de valeur sur créances commerciales et stock: 12,8 millions € (517 millions de BEF)
- Les reprises de provisions pour risques et charges: 1,2 millions € (48 millions de BEF)
- Les autres charges d'exploitation pour un montant de 3,0 millions € (121 millions de BEF)

Mobistar a activé un certain nombre de dépenses liées au

développement de l'UMTS. Ces dépenses concernent en partie les prestations des Team Members de Mobistar pour un montant de 0,8 millions € (34 millions de BEF). L'EBITDA de Mobistar SA se chiffre à 172,6 millions € (6.961 millions de BEF), soit une progression de 88% par rapport à l'année précédente. Le résultat opérationnel de la société est passé de -9,5 millions € (-385 millions de BEF) à +39,3 millions € (1.585 millions de BEF).

Mobistar a, pour la première fois cette année, activé des intérêts intercalaires pour un montant total de 3,5 millions € (140 millions de BEF), dont 3,2 millions € (130 millions de BEF) afférents à des exercices antérieurs. Les amortissements correspondants se chiffrent à 1,4 million € (58 millions de BEF), dont 1,0 million € (42 millions de BEF) afférents à des exercices antérieurs. L'impact net des exercices antérieurs est ainsi de 2,2 millions € (88 millions de BEF).

Le résultat net de l'exercice se traduit par une perte de 6,9 millions € (280 millions de BEF) pour l'exercice 2001, soit une réduction de 87% en comparaison avec la perte de l'année précédente.

### 2. Bilan

Le total bilantaire de la société s'élève à 1.198,3 millions € (48.338 millions de BEF). Les actifs à court terme représentent 26% du total bilantaire, proportion identique à celle de l'exercice précédent.

Les actifs immobilisés se décomposent en :

- Immobilisations incorporelles pour un montant de 385,5 millions € (15.552 millions de BEF), liées essentiellement aux licences GSM et UMTS et aux développements informatiques
- Immobilisations corporelles pour un montant de 424,8 millions € (17.138 millions de BEF) relatives aux infrastructures de réseau, matériel GSM et services à valeur ajoutée
- Immobilisations financières d'un montant de 78,9 millions € (3.185 millions de BEF) représentant principalement la participation et les créances sur Mobistar Corporate Solutions, filiale à 100% et la participation dans Mobistar Affiliate (ex-debitel Belgium) portée de 20 à 100% durant l'exercice

Les créances commerciales d'un montant de 210,7 millions € (8.500 millions de BEF) et les placements à court terme de 50,4 millions € (2.033 millions de BEF) représentent 85% des actifs circulants.

Le passif du bilan est composé principalement :

- Des capitaux propres pour un montant de 3,7 millions € (150 millions de BEF), composés d'un capital souscrit de 431,9 millions € (17.424 millions de BEF), de pertes cumulées de 428,9 millions € (17.300 millions de BEF), de subsides en capital de 0,5 million € (22 millions de BEF) et d'une prime d'émission de 0,1 million € (4 millions de BEF).

Suite aux pertes cumulées, la société reste sous l'application de l'article 633 du Code des sociétés. La procédure prescrite par cet article a été suivie.

- Du financement à long terme de 826,7 millions € (33.348 millions de BEF), en augmentation de 45% par rapport à l'exercice précédent
- Des dettes à un an au plus qui s'élèvent à 328,1 millions € (13.236 millions de BEF), soit un accroissement de 44% par rapport à la clôture précédente, et qui se composent :



- Du financement court terme de 94,3 millions € (3.803 millions de BEF)
- Des dettes commerciales de 197,9 millions € (7.985 millions de BEF), fiscales, salariales et sociales de 35,5 millions € (1.432 millions de BEF), des autres dettes de 0,4 million € (15 millions de BEF) et des comptes de régularisation de 39,8 millions € (1,604 millions de BEF).

### 3. Litiges

La société est impliquée dans un certain nombre de litiges juridiques concernant l'introduction par certaines communes et deux provinces d'une taxe sur les pylônes, antennes et/ou mâts GSM. Mobistar a contesté la légalité de ces règlements taxes

devant le Conseil d'Etat et a en plus introduit une réclamation fiscale contre chacun des enrôlements fiscaux. Etant donné l'évolution positive des dossiers juridiques, Mobistar a porté à l'actif du bilan le total des taxes enrôlées dans ce contexte par les communes et provinces depuis le début du litige.

Cette écriture a permis la reprise en produits d'exploitation des enrôlements pris en charges au cours d'exercices antérieurs, soit un montant de 3,6 millions €, y compris 1,2 million € constitués sous forme de provision pour litiges administratifs.

## 3. Commentaires sur les comptes consolidés de l'exercice 2001

Le périmètre de consolidation englobe la société-mère (Mobistar SA), Mobistar Corporate Solutions, filiale à 100% et, pour la période d'activité de juin à décembre 2001, Mobistar Affiliate (ex-debitel Belgium) suite à l'acquisition par Mobistar des 80% d'actions qu'elle ne détenait pas encore dans cette société.

Le total du bilan consolidé s'élève à 1.167,2 millions € (47.086 millions de BEF). Les actifs immobilisés pour un montant total de 854,7 millions € (34.477 millions de BEF), représentent 73,2% du total des actifs. La part de MCS dans les actifs immobilisés s'élève à 3,6% et est essentiellement relative au déploiement des MAN.

L'acquisition de 80% des titres de Mobistar Affiliate a dégagé un goodwill de 14,3 millions € (576 millions de BEF) comptabilisé en écarts de consolidation et amorti sur une période de 10 ans à compter de juin 2001.

Les actifs circulants s'élèvent à 312,6 millions € (12.609 millions de BEF) et se composent principalement de créances commerciales à concurrence de 203,8 millions € (8.222 millions de BEF) et de dépôts à court terme pour 50,4 millions € (2.033 millions de BEF).

Le passif du bilan se compose :

- Des capitaux propres pour un montant négatif de 33,4 millions € (1.349 millions de BEF), composés d'un capital de 431,9 millions € (17.424 millions de BEF), de réserves consolidées négatives de 466 millions € (18.799 millions de BEF), de subsides en capital de 0,5 million € (22 millions de BEF) et d'une prime d'émission de 0,1 million € (4 millions de BEF)
- De dettes long terme liées au financement, pour un montant de 826,7 millions € (33.348 millions de BEF)
- De dettes à un an au plus, pour un montant de 332,3 millions € (13.406 millions de BEF) et de comptes de régularisation à concurrence de 41,6 millions € (1.680 millions de BEF).

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 865,8 millions € (34.925 millions de BEF), progressant de 42% par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires de l'activité mobile consolidée s'élève à 811,3 millions € (32.726 millions de BEF), soit 94% du chiffre d'affaires total du groupe. Il enregistre une augmentation de 38% et se décompose de la manière suivante:

Ventes d'abonnements et trafic	743,4 millions €	(29.988 millions de BEF)
Ventes de matériel	67,9 millions €	(2.738 millions de BEF)
Total	811,3 millions €	(32.726 millions de BEF)

Les activités fix/data se partagent le solde du chiffre d'affaires et témoignent d'une progression de 143% .

Mobistar Corporate Solutions s'octroie 4,6% du chiffre d'affaires total.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 865,1 millions € (34.898 millions de BEF), soit une progression de 34% par rapport à l'année précédente.

L'EBITDA consolidé s'élève à 154,7 millions € (6.239 millions de BEF), soit une progression de 98% par rapport à l'année précédente.

L'EBITDA consolidé mobile a connu une évolution particulièrement positive. En valeur absolue, il est passé de 93,1 millions € (3.754 millions de BEF) en 2000 à 173,8 millions € (7.013 millions de BEF) en 2001 et représente ainsi 23,4% des revenus générés par les clients de l'activité mobile (à l'exclusion de la vente de terminaux), contre 17,2% en 2000.

L'EBITDA réalisé sur les autres activités s'élèvent à -19,2 millions € (-774 millions de BEF), comparé à -15,1 millions € (-610 millions de BEF), l'année précédente.

Le résultat opérationnel consolidé est passé de -25,5 millions € (-1.030 millions de BEF) en 2000 à +16,3 millions € (+658 millions de BEF) en 2001.

Le résultat net du groupe pour l'exercice s'élève à -30,5 millions € (-1.229 millions de BEF), soit une réduction de la perte de 46% par rapport à l'année précédente.

## 4. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Conformément aux dispositions de l'article 96, 6°, du Code des sociétés et suite aux pertes accusées par la société dans sa phase de démarrage, le conseil d'administration doit justifier l'application des règles d'évaluation dans l'hypothèse de continuité de l'exploitation.

Dans ce contexte, on peut rappeler que Mobistar a sécurisé ses besoins de financement, sans avoir recours à une augmentation de capital, en concluant différents prêts avec des institutions financières et avec ses actionnaires, France Télécom et le Groupe Orange. Dès lors, sur base de la position financière de la société, de ses prévisions et de ses possibilités de financement, le conseil d'administration juge que l'application des règles comptables de continuité est justifiée.

## 5. Applications de l'article 524 du Code des sociétés durant l'exercice 2001

Conformément à l'article 524 du Code des sociétés, doivent être reprises dans le rapport de gestion les conclusions des rapports remis par les administrateurs et experts choisis par le Conseil en vertu de cet article ainsi que la description des décisions prises suite à ces rapports.

### 1. Décision de participer aux enchères pour les licences UMTS

Le rapport des administrateurs conclut à l'opportunité pour le conseil de marquer accord sur le processus d'enchères UMTS sous réserve des réponses à apporter au mécanisme de financement et ce dans une limite précise de mise de fonds.

Le rapport de l'expert indépendant formulait deux autres considérations :

La première visait l'intérêt de la société et de ses actionnaires à procéder à l'investissement UMTS. Afin d'aider le conseil dans sa réflexion, l'expert analysa l'adéquation des paramètres repris dans le business plan préparé par le Management pour l'investissement UMTS. Considérant les risques que cet investissement pourrait entraîner, l'expert recommanda de limiter ces incertitudes par une formulation appropriée de l'offre lors des enchères. Balançant ainsi les risques avec une offre raisonnable, l'expert estima qu'une décision favorable du conseil était acceptable. La seconde remarque concernait l'absence d'avantage patri-

monial direct ou indirect dans le chef d'un des actionnaires détenant une influence notable ou décisive sur la désignation des administrateurs. L'expert releva ainsi les avantages que France Télécom pourrait retirer de l'octroi d'une licence 3G à Mobistar et conclut toutefois à l'absence d'avantage patrimonial direct ou indirect dans le chef de cet actionnaire tout en attirant l'attention du conseil sur les décisions et conditions des contrats à venir qui seraient conclus entre France Télécom et Mobistar et qui ne manqueraient pas de tomber à nouveau sous le coup de l'article 524 du code des sociétés.

En sa séance du 30 Janvier 2001 et après remise des rapports indiqués ci-dessus, le conseil autorisa Mobistar à concourir aux enchères 3G et ce sous une enveloppe déterminée. Une augmentation de capital pourrait ensuite être lancée alors qu'un crédit pont sera mis en place par les actionnaires pour couvrir les besoins de la société jusqu'à l'augmentation de capital.

Comme indiqué au point 4, alinéa 2, ci-dessus, Mobistar a par la suite sécurisé ses besoins de financement sans devoir recourir à l'augmentation de capital initialement prévue.

### 2. Conditions du crédit pont à conclure avec France Telecom dans le cadre du financement de la licence UMTS :

Le conseil de Mobistar a confié à trois administrateurs le soin de vérifier que les modalités de l'emprunt subordonné que France Télécom mettrait à disposition de Mobistar étaient conformes au marché et que cette transaction rencontrait l'intérêt de Mobistar. Ces administrateurs se sont fait assister par un expert indépendant conformément à la loi. Leurs conclusions établissent que le crédit pont proposé correspond aux conditions de marché et est dans l'intérêt de la société.

## 6. Information sur les missions complémentaires confiées au collège des Commissaires-Réviseurs

Durant l'exercice 2001, des missions complémentaires pour un montant de 142.060,4 € ont été effectuées par des

sociétés avec lesquelles le collège des commissaires se trouve, sous l'angle professionnel, dans des liens de collaboration

# Comptes annuels Mobistar S.A.

2001

quarante-trois  
page

**Les comptes annuels**

soixante  
page

**Les règles d'évaluation**

soixante-deux  
page

**Le rapport du Collège  
des Commissaires**

---

# Bilan

## Après répartition

### Actif

	En milliers d'€	2 0 0 1 En milliers de BEF	En milliers d'€	2 0 0 0 En milliers de BEF
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>889 359</b>	<b>35 876 655</b>	<b>622 939</b>	<b>25 129 317</b>
<b>I   Frais d'établissement</b> <small>(ANNEXE I)</small>	<b>38</b>	<b>1 528</b>	<b>1 427</b>	<b>57 561</b>
<b>II   Immobilisations incorporelles</b> <small>(ANNEXE II)</small>	<b>385 523</b>	<b>15 551 967</b>	<b>224 926</b>	<b>9 073 518</b>
<b>III   Immobilisations corporelles</b> <small>(ANNEXE III)</small>	<b>424 835</b>	<b>17 137 780</b>	<b>367 131</b>	<b>14 810 014</b>
A > Terrains et constructions	119 153	4 806 631	112 251	4 528 190
B > Installations, machines et outillage	255 915	10 323 598	217 297	8 765 724
C > Mobilier et matériel roulant	40 530	1 634 955	30 591	1 234 040
E > Autres immobilisations corporelles	9 237	372 596	6 992	282 060
<b>IV   Immobilisations financières</b> <small>(ANNEXE IV et V)</small>	<b>78 963</b>	<b>3 185 380</b>	<b>29 455</b>	<b>1 188 224</b>
A > Entreprises liées	78 809	3 179 169	28 385	1 145 041
> 1 Participations	22 883	923 117	11 155	450 000
> 2 Créances	55 926	2 256 052	17 230	695 041
C > Autres immobilisations financières	154	6 211	1 070	43 183
> 1 Actions et parts			919	37 092
> 2 Créances et cautionnements en numéraire	154	6 211	151	6 091
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>308 908</b>	<b>12 461 313</b>	<b>219 727</b>	<b>8 863 763</b>
<b>VI   Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>19 385</b>	<b>781 973</b>	<b>22 190</b>	<b>895 130</b>
A > Stocks	19 385	781 973	22 190	895 130
> 4 Marchandises	19 385	781 973	22 190	895 130
<b>VII   Créances à un an au plus</b>	<b>222 148</b>	<b>8 961 425</b>	<b>172 922</b>	<b>6 975 668</b>
A > Créances commerciales	210 715	8 500 211	170 582	6 881 281
B > Autres créances	11 433	461 214	2 340	94 387
<b>VIII   Placements de trésorerie</b> <small>(ANNEXE V et VI)</small>	<b>50 400</b>	<b>2 033 131</b>	<b>734</b>	<b>29 614</b>
B > Autres placements	50 400	2 033 131	734	29 614
<b>IX   Valeurs disponibles</b>	<b>3 515</b>	<b>141 789</b>	<b>10 113</b>	<b>407 952</b>
<b>X   Comptes de régularisation</b> <small>(ANNEXE VII)</small>	<b>13 460</b>	<b>542 995</b>	<b>13 768</b>	<b>555 399</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 198 267</b>	<b>48 337 968</b>	<b>842 666</b>	<b>33 993 080</b>

# Passif

	En milliers d'€	2 0 0 1 En milliers de BEF	En milliers d'€	2 0 0 0 En milliers de BEF
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 729</b>	<b>150 428</b>	<b>9 928</b>	<b>400 528</b>
<b>I   Capital</b> <small>(ANNEXE VIII)</small>	<b>431 939</b>	<b>17 424 369</b>	<b>431 007</b>	<b>17 386 780</b>
A > Capital souscrit	431 939	17 424 369	431 007	17 386 780
<b>II   Primes d'émission</b>	<b>93</b>	<b>3 759</b>		
<b>V   Perte reportée</b>	<b>-428 847</b>	<b>-17 299 641</b>	<b>-421 910</b>	<b>-17 019 789</b>
<b>VI   Subsidés en capital</b>	<b>544</b>	<b>21 941</b>	<b>831</b>	<b>33 537</b>
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>			<b>1 190</b>	<b>48 000</b>
<b>VII A Provisions pour risques et charges</b>			<b>1 190</b>	<b>48 000</b>
> 4 Autres risques et charges <small>(ANNEXE IX)</small>			1 190	48 000
<b>DETTES</b>	<b>1 194 538</b>	<b>48 187 540</b>	<b>831 548</b>	<b>33 544 552</b>
<b>VIII   Dettes à plus d'un an</b> <small>(ANNEXE X)</small>	<b>826 669</b>	<b>33 347 729</b>	<b>568 742</b>	<b>22 942 980</b>
A > Dettes à plus d'un an	826 669	33 347 729	568 742	22 942 980
> 1 Emprunts subordonnés	221 140	8 920 759	25 000	1 008 497
> 4 Etablissements de crédit	305 529	12 325 000	368 742	14 875 000
> 5 Autres emprunts	300 000	12 101 970	175 000	7 059 483
<b>IX   Dettes à un an au plus</b> <small>(ANNEXE X)</small>	<b>328 118</b>	<b>13 236 227</b>	<b>228 073</b>	<b>9 200 427</b>
A > Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	63 213	2 550 000	31 606	1 275 000
B > Dettes financières	31 072	1 253 423	44 621	1 800 000
> 1 Etablissements de crédit	26 000	1 048 837	44 621	1 800 000
> 2 Autres emprunts	5 072	204 586		
C > Dettes commerciales	197 955	7 985 496	129 854	5 238 280
> 1 Fournisseurs	197 955	7 985 496	129 854	5 238 280
E > Dettes fiscales, salariales et sociales	35 507	1 432 327	21 247	857 109
> 1 Impôts	3 912	157 797	2 848	114 891
> 2 Rémunérations et charges sociales	31 595	1 274 530	18 399	742 218
F > Autres dettes	371	14 981	745	30 038
<b>X   Comptes de régularisation</b> <small>(ANNEXE XI)</small>	<b>39 751</b>	<b>1 603 584</b>	<b>34 733</b>	<b>1 401 145</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 198 267</b>	<b>48 337 968</b>	<b>842 666</b>	<b>33 993 080</b>

# Compte de résultats

Sous la forme de liste

	En milliers d'€	2001 En milliers de BEF	En milliers d'€	2000 En milliers de BEF
<b>I   Ventes et prestations</b>	<b>891 572</b>	<b>35 965 902</b>	<b>624 510</b>	<b>25 192 688</b>
A > Chiffre d'affaires	829 160	33 448 235	584 788	23 590 296
C > Production immobilisée	834	33 635		
D > Autres produits d'exploitation	61 578	2 484 032	39 722	1 602 392
<b>II   Coût des ventes et des prestations</b>	<b>-852 286</b>	<b>-34 381 126</b>	<b>-634 055</b>	<b>-25 577 733</b>
A > Approvisionnements et marchandises	336 716	13 583 113	223 511	9 016 418
> 1 Achats	331 916	13 389 472	242 267	9 773 032
> 2 Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	4 800	193 641	-18 756	-756 614
B > Services et biens divers	247 094	9 967 747	206 768	8 341 020
C > Rémunérations, charges sociales et pensions <small>(ANNEXE XII, C2)</small>	120 573	4 863 885	84 444	3 406 459
D > Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	133 266	5 375 943	101 267	4 085 106
E > Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) <small>(ANNEXE XII, D)</small>	12 820	517 155	11 440	461 475
F > Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) <small>(ANNEXE XII, E)</small>	-1 190	-48 000		
G > Autres charges d'exploitation <small>(ANNEXE XII, F)</small>	3 007	121 283	6 625	267 255
<b>III   Bénéfice d'exploitation (+)/Perte d'exploitation (-)</b>	<b>39 286</b>	<b>1 584 776</b>	<b>-9 545</b>	<b>-385 045</b>
<b>IV   Produits financiers</b>	<b>3 987</b>	<b>160 850</b>	<b>4 739</b>	<b>191 155</b>
B > Produits des actifs circulants	2 442	98 515	459	18 491
C > Autres produits financiers <small>(ANNEXE XIII, A)</small>	1 545	62 335	4 280	172 664
<b>V   Charges financières</b>	<b>-49 499</b>	<b>-1 996 795</b>	<b>-35 527</b>	<b>-1 433 163</b>
A > Charges des dettes	47 443	1 913 860	33 416	1 347 999
C > Autres charges financières <small>(ANNEXE XIII, E)</small>	2 056	82 935	2 111	85 165
<b>VI   Perte courante avant impôts</b>	<b>-6 226</b>	<b>-251 169</b>	<b>-40 334</b>	<b>-1 627 053</b>
<b>VIII   Charges exceptionnelles</b>	<b>-711</b>	<b>-28 683</b>	<b>-11 155</b>	<b>-450 000</b>
B > Réductions de valeur sur immobilisations financières	711	28 683	11 155	450 000
<b>IX   Perte de l'exercice avant impôts</b>	<b>-6 937</b>	<b>-279 852</b>	<b>-51 489</b>	<b>-2 077 053</b>
<b>XI   Perte de l'exercice</b>	<b>-6 937</b>	<b>-279 852</b>	<b>-51 489</b>	<b>-2 077 053</b>
<b>XIII   Perte de l'exercice à effectuer</b>	<b>-6 937</b>	<b>-279 852</b>	<b>-51 489</b>	<b>-2 077 053</b>
<b>AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS</b>				
A > Perte à affecter	-428 847	-17 299 641	-421 910	-17 019 789
> 1 Perte de l'exercice à affecter	-6 937	-279 852	-51 489	-2 077 053
> 2 Perte reportée de l'exercice précédent	-421 910	-17 019 789	-370 421	-14 942 736
D > Résultat à reporter				
> 2 Perte à reporter	428 847	17 299 641	421 910	17 019 789

# Annexe

**2 0 0 1**

En milliers de BEF

## I Etat des frais d'établissement (RUBRIQUE 20 DE L'ACTIF)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	
Mutations de l'exercice:	
• Amortissements (-)	
• Autres (-)	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	
dont: - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	

57 561

-24368

-31665

1 528

1 528

**2 0 0 1**

En milliers de BEF

## II Etat des immobilisations incorporelles (RUBRIQUE 21 DE L'ACTIF)

### a | Valeur d'acquisition

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

### c | Amortissements et réductions de valeur

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Actés

Au terme de l'exercice

### d | Valeur comptable nette au terme de l'exercice (a) - (c)

CONCESSIONS, BREVETS,  
LICENCES, ETC.

GOODWILL

13 484 213

100 436

8 182 627

31 665

21 698 505

100 436

4 410 695

100 436

1 735 843

6 146 538

100 436

**15 551 967**

2 0 0 1

En milliers de BEF

### III Etat des immobilisations corporelles (RUBRIQUE 22 À 27 DE L'ACTIF)

#### a | Valeur d'acquisition

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Acquisitions, y compris la production immobilisée

- Cessions et désaffectations (-)

Au terme de l'exercice

#### c | Amortissements et réductions de valeur

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Actés

- Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

Au terme de l'exercice

#### d | Valeur comptable nette au terme de l'exercice (a) + (b) - (c)

TERRAINSET CONSTRUCTIONS (RUBRIQUE 22)	INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE (RUBRIQUE 23)	MOBIER ET MATÉRIEL ROULANT (RUBRIQUE 24)	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RUBRIQUE 26)
6 974 872	12 786 999	2 107 226	524 917
1 195 913	3 487 162	1 164 863	152 757
-7 734	-79 544	-8 393	-98 266
8 163 051	16 194 617	3 263 696	579 408
2 446 682	4 021 275	873 186	242 858
910 845	1 889 713	759 628	55 545
-1 107	-39 969	-4 073	-91 591
3 356 420	5 871 019	1 628 741	206 812
4 806 631	10 323 598	1 634 955	372 596

2 0 0 1

En milliers de BEF

### IV Etat des immobilisations financières (RUBRIQUE 28 DE L'ACTIF)

#### 1 | Participations, actions et parts

##### a | Valeur d'acquisition

Au terme de l'exercice précédent:

Mutations de l'exercice:

- Acquisitions

- Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

##### c | Réduction de valeur

Au terme de l'exercice précédent:

Mutations de l'exercice:

- Actées

Au terme de l'exercice

Valeur comptable nette au terme de l'exercice (a) + (b) - (c) - (d)

#### 2 | Créances

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Additions

- Remboursements (-)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

ENTREPRISES LIÉES (RUBRIQUE 280)	AUTRES ENTREPRISES (RUBRIQUE 284)
900 000	37 092
	464 707
501 799	-501 799
1 401 799	
450 000	
28 682	
478 682	
923 117	
695 041	6 091
1 561 011	232
	-112
2 256 052	6 211



# Annexe

## V | A Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Dénomination, adresse complète du siège et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro de TVA ou du numéro national

- MOBISTAR AFFILIATE SA  
Rue Colonel Bourg 149  
1140 Evere, Belgique  
BE 420.959.016  
Actions nominatives
- MOBISTAR CORPORATE SOLUTIONS SA  
Rue Colonel Bourg, 149  
1140 Evere, Belgique  
BE 465.098.568  
Actions nominatives

	DROITSSOCIAUXDÉTENUS		DONNÉES EXTRAITES DESDERNIERS COMPTESANNUELS DISPONIBLES			
	NOMBRE	EN %	COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
					<i>En milliers de BEF</i>	
	64 301	100	31/12/01	BEF	24 709	-110 917
	900 000	100	31/12/01	BEF	-1 148 138	-1 047 746

## VI Placements de trésorerie:

### Autres placements (RUBRIQUE 51/53 DE L'ACTIF)

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit avec une durée résiduelle ou de préavis:

- d'un mois au plus

2 0 0 1	2 0 0 0
<i>En milliers de BEF</i>	<i>En milliers de BEF</i>

2 033 131	29 614
2 033 131	29 614

## VII Comptes de régularisation

(VENTILATIONDELARUBRIQUE 490/1 DE L'ACTIFSICELLE-CIREPRÉSENTE UNMONTANT IMPORTANT)

- Frais payés d'avance
- Produits acquis
- Produits financiers
- Frais à reporter

241 092
261 231
1 320
39 352

# Annexe

2 0 0 1

## VIII Etat du Capital

### A | Capital Social

#### 1 > Capital souscrit (RUBRIQUE 100 DU PASSIF)

Au terme de l'exercice précédent

Modifications au cours de l'exercice:

- Augmentation du capital

Au terme de l'exercice

#### 2 > Représentation du capital

##### 2.1 > Catégories d'actions

- Actions ordinaires

##### 2.2 > Actions nominatives ou au porteur

- Nominatives
- Au porteur

### D | Engagements d'émission d'actions

#### 2 > Suite à l'exercice de droits de souscription

- Nombre de droits de souscription en circulation
- Montant du capital à souscrire
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Montants En milliers de BEF	Nombre d'actions
17 386 780	
37 589	169 150
17 424 369	
17 424 369	62 518 269
	34 842 128
	27 676 141
	819 933
1 129 546	
	819 933

### G | Structure de l'actionnariat de l'entreprise au 31.12.2001

Wirefree Services Belgium

Telindus Group

Autres actionnaires nominatifs

**Total des actions nominatives**

GIMV

KBC Assurances

KBC Banque

Bruficom

Ortelius N.V.

Cobema

Cippar

Regio

Wallonie Télécommunications

Wirefree Services Belgium

Actions au porteur détenues par le public

**Total des actions au porteur**

**Nombre total des actions**

Nombre d'actions	Pourcentage
31 620 000	50,58%
3 221 182	5,15%
946	0,00%
<b>34 842 128</b>	<b>55,73%</b>
2 095 317	3,35%
967 069	1,55%
352 014	0,56%
2 539 182	4,06%
805 891	1,29%
2 498 262	4,00%
2 095 317	3,35%
824 587	1,32%
2 095 317	3,35%
133 100	0,21%
13 270 085	21,23%
<b>27 676 141</b>	<b>44,27%</b>
<b>62 518 269</b>	<b>100,00%</b>

## 2 0 0 1

En milliers de BEF

### X Etat des dettes

#### A Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle

	DETTES ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE (RUBRIQUE 42)	DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR (RUBRIQUE 17)	DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR (RUBRIQUE 17)
Dettes financières	2 550 000	22 611 675	10 736 054
1 > Emprunts subordonnés			8 920 759
4 > Etablissements de crédit	2 550 000	12 325 000	
5 > Autres emprunts		10 286 675	1 815 295
<b>TOTAL</b>	<b>2 550 000</b>	<b>22 611 675</b>	<b>10 736 054</b>

DETTES (OU PARTIE DE DETTES)  
GARANTIES PAR DES SÛRETÉS  
RÉELLES CONSTITUÉES OU  
IRRÉVOQUEMENT PROMISES  
SUR LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE

#### B Dettes garanties

(COMPRISEDANS LESRUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

##### Dettes financières

1 > Emprunts subordonnés	8 920 759
4 > Etablissements de crédit	14 875 000
5 > Autres emprunts	12 101 970
<b>TOTAL</b>	<b>35 897 729</b>

#### C Dettes fiscales, salariales et sociales

1 > Impôts (RUBRIQUE 450/3 DU PASSIF)

b) Dettes fiscales non échues 157 797

2 > Rémunérations et charges sociales (RUBRIQUE 454/9 DU PASSIF)

b) Autres dettes salariales et sociales 1 274 530

### XI Comptes de régularisation

(VENTILATIONDELARUBRIQUE 492/3 DU PASSIFSI CELLE-CIREPRÉSENTEUNMONTANTIMPOR TANT)

Intérêts à imputer	80 280
Produits à reporter	1 479 635
Autres (principalement produits financiers à reporter)	43 669

# Annexe

## XII Résultats d'exploitation

### C.1 | Travailleurs inscrits au registre du personnel

- a) Nombre total à la date de clôture
- b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein
- c) Nombre effectif d'heures prestées

	2 0 0 1	2 0 0 0
a)	1 761	1 569
b)	1 700	1 293
c)	2 728 791	2 122 023

*En milliers de BEF*

*En milliers de BEF*

### C.2 | Frais de personnel (RUBRIQUE 62)

- a) Rémunérations et avantages sociaux directs
- b) Cotisations patronales d'assurances sociales
- c) Primes patronales pour assurances extralégales
- d) Autres frais de personnel

	2 0 0 1	2 0 0 0
a)	3 512 757	2 426 692
b)	1 019 107	725 037
c)	136 440	92 230
d)	195 581	162 500

### D | Réductions de valeur (RUBRIQUE 631/4)

- 1 > Sur stocks et commandes en cours
  - actées
  - reprises (-)
- 2 > Sur créances commerciales
  - actées

		26 637
	-80 483	
	597 638	434 838

### E | Provisions pour risques et charges (RUBRIQUE 635/7)

- Utilisations et reprises (-)

-48 000

### F | Autres charges d'exploitation (RUBRIQUE 640/8)

- Impôts et taxes relatifs à l'exploitation
- Autres

	39 715	18 731
	81 568	248 524

### G | Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

- 1 > Nombre total à la date de clôture
- 2 > Nombre moyen calculé en équivalents temps plein
  - Nombre effectif d'heures prestées
  - Frais pour l'entreprise (en milliers de BEF)

	492	343
	404	343
	396 070	382 274
	1 068 349	1 405 783

# Annexe

## XIII Résultats financiers

### A | Autres produits financiers (RUBRIQUE 752/9)

Subsides accordés par les pouvoirs publics  
et imputés au compte de résultats:

- Subsides en capital

Ventilation des autres produits, s'ils sont importants

- Produits financiers divers
- Boni de change

### E | Autres charges financières (RUBRIQUE 652/9)

Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes

- Frais de banque
- Charges financières diverses
- Pertes de change

2 0 0 1

En milliers de BEF

2 0 0 0

En milliers de BEF

11 596

93 474

43 809

65 221

6 930

13 969

33 535

54 255

38 916

18 825

10 484

12 085

## XV Impôts sur le résultat

### B | Principales sources des disparités entre le bénéfice avant impôts et le bénéfice taxable estimé

Dépenses non admises

### D | Sources de latences fiscales

1 > Latences actives

- Pertes fiscales cumulées, déductibles  
des bénéfices taxables ultérieurs

96 899

16 497 919

16 497 919

## XVI Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers

### A | Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte:

1 > à l'entreprise (déductibles)  
2 > par l'entreprise

### B | Montants retenus à charge de tiers, au titre de:

1 > précompte professionnel

7 328 200

5 125 438

9 493 656

6 376 906

1 060 425

589 483

2 0 0 1

En milliers de BEF

POURSÛRETÉ DE DETTES ET  
ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE

61 781

100 000

18 000 000

## XVII Droits et engagements hors bilan

### Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres

Hypothèques:

- Valeur comptable des immeubles grevés

- Montant de l'inscription

Gage sur fonds de commerce

- Montant de l'inscription

### Litiges importants et autres engagements importants

1 | Garanties bancaires émises pour le compte de la société: BEF 314 millions.

2 | Instruments financiers: les contrats visant à protéger la société contre le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêts associés aux emprunts avaient un capital nominal fictif de BEF 40.568 millions au 31 décembre 2001.

3 | Pour les besoins du projet de financement, la société a accordé des sûretés aux banques syndiquées sous forme de:

a > un gage sur les créances et sur les polices d'assurances,

b > une hypothèque de BEF 100 millions sur le bâtiment de Charleroi,

c > une hypothèque sur fonds de commerce de BEF 2.500 millions,

d > un mandat hypothécaire, permettant aux bailleurs de fonds de prendre une hypothèque jusqu'à 110% de la valeur de marché sur les immeubles que la société pourrait acquérir,

e > un mandat hypothécaire sur fonds de commerce pour un montant de BEF 15.500 millions (diminué des remboursements anticipés effectués dans le cadre du projet de financement).

Les sociétés du groupe FRANCE TELECOM qui ont fourni du financement long terme à MOBISTAR, ont obtenu en rang pari passu les mêmes garanties que le syndicat de banques.

4 | MOBISTAR est impliquée dans un nombre de litiges juridiques concernant l'introduction par un certain nombre de communes et deux provinces d'une taxe sur les pylônes, antennes et/ou mâts GSM. MOBISTAR a contesté la légalité de ces règlements-taxes devant le Conseil d'Etat, et a en plus introduit une réclamation fiscale contre chacun des enrôlements fiscaux.

Etant donné l'évolution positive du dossier juridique, MOBISTAR a porté à l'actif du bilan le total des taxes enrôlées dans ce contexte par les communes et provinces depuis le début du litige. Cette écriture a permis la reprise en produits d'exploitation des enrôlements pris en charges au cours d'exercices antérieurs, soit un montant de BEF 144 millions, y compris BEF 48 millions constitués sous forme de provision pour litiges administratifs.

### Description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge.

La société a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation fiscale belge.

# Annexe

## XVIII Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

### 1 | Immobilisations financières

- Participations
- Créances:  
Autres

### 2 | Créances

- A un an au plus

### 4 | Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

### 7 | Résultats financiers

- Produits des actifs circulants
- Charges des dettes

	2 0 0 1 <i>En milliers de BEF</i>	2 0 0 0 <i>En milliers de BEF</i>
ENTREPRISES LIÉES		
	<b>3 179 169</b>	<b>1 145 041</b>
	923 117	450 000
	2 256 052	695 041
	<b>1 299 223</b>	<b>891 649</b>
	1 299 223	891 649
	<b>22 008 111</b>	<b>8 721 909</b>
	21 022 729	8 067 980
	985 382	653 929
	77 553	4 161
	844 476	216 025

## Déclaration relative aux comptes consolidés

A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises :

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises.

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune:

**ENTREPRISE MÈRE:** France Télécom / 6 place d'Alleray / 75 505 Paris Cedex 15 - France

Etablit des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand.

Les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus à l'adresse:

France Télécom / 6 place d'Alleray / 75 505 Paris Cedex 15 - France





# Bilan social

2 0 0 1

## II Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

### A | Entrées

**a** > Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice

422 7 426,9

**b** > Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

387 6 391,2

Contrat à durée déterminée

35 1 35,7

**c** > Par sexe et niveau d'études

Hommes:

secondaire

63 63,0

supérieur non universitaire

111 1 111,7

universitaire

89 89,0

Femmes:

secondaire

38 2 39,5

supérieur non universitaire

67 4 69,7

universitaire

54 54,0

### B | Sorties

**a** > Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice

230 7 234,3

**b** > Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

209 7 213,3

Contrat à durée déterminée

21 21,0

**c** > Par sexe et niveau d'études

Hommes:

secondaire

34 34,0

supérieur non universitaire

59 1 59,6

universitaire

48 48,0

Femmes:

secondaire

21 2 22,2

supérieur non universitaire

38 4 40,5

universitaire

30 30,0

**d** > Par motif de fin de contrat

Licenciement

90 3 91,7

Autre motif

140 4 142,6

	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
<b>a</b> > Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	422	7	426,9
<b>b</b> > Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	387	6	391,2
Contrat à durée déterminée	35	1	35,7
<b>c</b> > Par sexe et niveau d'études			
Hommes:			
secondaire	63		63,0
supérieur non universitaire	111	1	111,7
universitaire	89		89,0
Femmes:			
secondaire	38	2	39,5
supérieur non universitaire	67	4	69,7
universitaire	54		54,0
<b>B   Sorties</b>			
<b>a</b> > Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	230	7	234,3
<b>b</b> > Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	209	7	213,3
Contrat à durée déterminée	21		21,0
<b>c</b> > Par sexe et niveau d'études			
Hommes:			
secondaire	34		34,0
supérieur non universitaire	59	1	59,6
universitaire	48		48,0
Femmes:			
secondaire	21	2	22,2
supérieur non universitaire	38	4	40,5
universitaire	30		30,0
<b>d</b> > Par motif de fin de contrat			
Licenciement	90	3	91,7
Autre motif	140	4	142,6

# Bilan social

2 0 0 1

## III Etat concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi

### Mesures en faveur de l'emploi

#### 1 | Mesures comportant un avantage financier <sup>(1)</sup>

- 1.9 > Interruption complète de carrière
- 1.10 > Réductions des prestations de travail  
(interruption de carrière à temps partiel)

#### 2 | Autres mesures

- 2.3 > Stages des jeunes
- 2.6 > Contrats de travail successifs conclus  
pour une durée déterminée

### Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi

- Total pour l'exercice
- Total pour l'exercice précédent

	NOMBRE DE TRAVAILLEURS CONCERNÉS		MONTANT DE L'AVANTAGE FINANCIER EN MILLIERS DE BEF
	NOMBRE	ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	
1.9 > Interruption complète de carrière	12	12,0	349
1.10 > Réductions des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	10	10,0	690
2.3 > Stages des jeunes	2	2,0	
2.6 > Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	88	85,7	
<b>Total pour l'exercice</b>	<b>111</b>	<b>108,7</b>	
<b>Total pour l'exercice précédent</b>	<b>84</b>	<b>82,1</b>	

<sup>(1)</sup> Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.



# Règles d'évaluation

1

## Frais d'établissement

Les frais de premier établissement et les frais liés aux augmentations du capital souscrit sont capitalisés dans le bilan au prix coûtant et sont amortis sur cinq ans à partir de la date de dépense sur une base linéaire. Par exception, les frais d'augmentation de capital exposés dans le cadre de l'introduction en bourse réalisée en 1998 ont été intégralement pris en charge sur l'exercice 1998.

2

## Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix coûtant et sont composés essentiellement des coûts et dépenses capitalisés suivants, y compris, le cas échéant, la production immobilisée: acquisition de la licence pour le réseau GSM, acquisition de la licence UMTS, coût de la conception et du développement du réseau, permis, coût de licences et de développement de logiciels et goodwill.

Les coûts capitalisés inclus dans les actifs incorporels liés à l'acquisition de la licence pour le réseau GSM sont amortis sur une base linéaire de 15 ans, durée de la licence.

La licence UMTS a également une durée de 15 ans et fera l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée. L'amortissement débutera lors du lancement commercial de l'UMTS.

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période de 3 à 5 ans, à l'exception du coût de la conception originale et du développement original du réseau, qui est passé en résultats.

3

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant et sont amorties sur une base linéaire pro rata temporis en utilisant les taux définis dans les lois fiscales belges actuelles, qui correspondent aux durées de vie des actifs concernés comme suit:

Constructions et installations sur emplacements loués	10 à 20 ans
Installations afférentes aux sites	10 ans
Equipements de téléphonie mobile immeubles	3 à 8 ans
Equipements du réseau	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Autres équipements immobiliers	3 à 15 ans

Les frais d'entretien réguliers et les frais de réparation sont imputés aux dépenses au cours de la période encourue. Les améliorations immobilières sont capitalisées.

Les coûts d'emprunt liés à l'achat d'actifs immobilisés corporels sont activés et amortis suivant le même schéma que les immobilisés en question.

Cette règle est appliquée pour la première fois cette année. L'impact sur les comptes de l'exercice de ce changement de règle d'évaluation est détaillé dans le rapport de gestion.

4

## Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs sont actées sur les participations, actions et parts en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

5

## Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les réductions de valeur pour créances douteuses sont évaluées en tenant compte du risque potentiel de non-recouvrement.

6

## Stocks

Les stocks comprennent les marchandises achetées destinées à la vente. Les mouvements de stock sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti). Les inventaires sont évalués selon la méthode du "lower of cost or market".

7

## Valeurs disponibles

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et à terme de moins de trois mois. Ils sont enregistrés à la valeur nominale. Les devises étrangères sont converties selon le taux de fin d'exercice et les profits et les pertes sont inscrits dans les produits et charges.

8

## Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les produits acquis. Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

9

## Pensions

La société a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

10

## Instruments financiers

La société conclut des contrats visant à la protéger contre le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt associés à ses emprunts. Les primes payées ou reçues et les bénéfices et pertes associés sont reportés sur la période du contrat et sont inscrits comme produits et charges d'intérêts.

11

## Reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges sont enregistrés au moment où ils sont encourus indépendamment de leur paiement ou encaissement.

Les produits provenant des services sont reconnus quand ils sont acquis. Les facturations pour ces services sont effectuées sur une base mensuelle tout au long du mois. Les rentrées non facturées du cycle de facturation à la fin de chaque mois sont estimées sur base du trafic et enregistrées à la fin du mois. Les paiements reçus à l'avance sont reportés et repris au bilan sous les revenus reportés.

12

## Impôts sur le revenu

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés conformément à la législation belge en matière d'impôts sur le revenu. Les impôts différés résultant de différences temporaires dans la reconnaissance des produits et des charges ne sont pas reconnus.

13

## Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en BEF selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les créances et dettes à la date du bilan, libellées en devises étrangères, sont ajustées pour refléter les taux de change en vigueur à la date du bilan, ces ajustements étant reconnus dans le compte de résultats dans la mesure où les principes comptables belges le permettent.

# Rapport du Collège des Commissaires

sur les comptes annuels présentés à l'Assemblée  
Générale des actionnaires de Mobistar S.A.

## Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission de contrôle qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2001, dont le total du bilan s'élève à BEF 48.337.967.416 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de BEF 279.851.831. Ces comptes annuels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société. Nous avons également procédé aux vérifications complémentaires requises par la loi.

### Attestation sans réserve des comptes annuels, avec paragraphe explicatif

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu des responsables de la société les explications et informations requises pour l'exécution de nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2001 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Malgré les pertes encourues dans la phase de démarrage et qui ont affecté la situation financière de la société, les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite des activités de l'entreprise. Cette supposition n'est justifiée que dans la mesure où la société continue à accéder à des sources de financement.

### Attestations complémentaires

Conformément aux normes de contrôle nous fournissons les attestations complémentaires suivantes. Celles-ci ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels.

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme à la loi et aux statuts.
- Nous n'avons eu connaissance d'aucune opération ou décision qui constituerait une infraction à la loi sur les sociétés ou aux statuts.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

*Bruxelles, le 28 mars 2002*

## LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES:

Van Passel, Mazars & Guerard  
Reviseurs d'Entreprises  
Commissaire

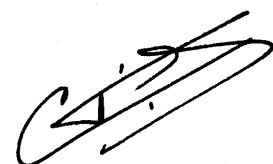
représenté par  
**Hugo Van Passel**  
Reviseur d'Entreprises

Klynveld Peat Marwick Goerdeler  
Reviseurs d'Entreprises  
Commissaire

représenté par  
**Patrick Camu**  
Reviseur d'Entreprises

Ernst & Young  
Reviseurs d'Entreprises  
Commissaire

représenté par  
**Pol F. Fizez**  
Reviseur d'Entreprises



# Comptes consolidés

2001

soixante-trois  
page

**Les comptes consolidés**

septante-quatre  
page

**Les règles d'évaluation  
des comptes consolidés**

septante-sept  
page

**Le rapport du Collège  
des Commissaires  
sur les comptes consolidés**



# Bilan consolidé

## Après répartition

### Actif

	En milliers d' €	2 0 0 1 En milliers de BEF	En milliers d' €	2 0 0 0 En milliers de BEF
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>854 669</b>	<b>34 477 275</b>	<b>611 384</b>	<b>24 663 171</b>
<b>I   Frais d'établissement</b> (ANNEXE VII)	<b>2 763</b>	<b>111 464</b>	<b>5 159</b>	<b>208 113</b>
<b>II   Immobilisations incorporelles</b> (ANNEXE VIII)	<b>388 937</b>	<b>15 689 697</b>	<b>227 027</b>	<b>9 158 234</b>
<b>III   Ecarts de consolidation positifs</b> (ANNEXE XII)	<b>13 557</b>	<b>546 890</b>		
<b>IV   Immobilisations corporelles</b> (ANNEXE IX)	<b>449 246</b>	<b>18 122 537</b>	<b>378 118</b>	<b>15 253 230</b>
A > Terrains et constructions	119 253	4 810 653	112 251	4 528 190
B > Installations, machines et outillage	280 149	11 301 186	228 172	9 204 421
C > Mobilier et matériel roulant	40 607	1 638 102	30 703	1 238 560
E > Autres immobilisations corporelles	9 237	372 596	6 992	282 059
<b>V   Immobilisations financières</b> (ANNEXE I à IV et X)	<b>166</b>	<b>6 687</b>	<b>1 080</b>	<b>43 594</b>
B > Autres Entreprises	166	6 687	1 080	43 594
> 1 Participations, actions et parts			919	37 092
> 2 Créances	166	6 687	161	6 502
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>312 568</b>	<b>12 608 937</b>	<b>223 983</b>	<b>9 035 444</b>
<b>VII   Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>19 385</b>	<b>781 973</b>	<b>22 190</b>	<b>895 130</b>
A > Stocks	19 385	781 973	22 190	895 130
> 4 Marchandises	19 385	781 973	22 190	895 130
<b>VIII   Créances à un an au plus</b>	<b>223 559</b>	<b>9 018 327</b>	<b>174 813</b>	<b>7 051 916</b>
A > Créances commerciales	203 838	8 222 818	167 503	6 757 030
B > Autres créances	19 720	795 509	7 310	294 886
<b>IX   Placements de trésorerie</b>	<b>50 400</b>	<b>2 033 131</b>	<b>734</b>	<b>29 614</b>
B > Autres placements	50 400	2 033 131	734	29 614
<b>X   Valeurs disponibles</b>	<b>4 313</b>	<b>173 981</b>	<b>10 680</b>	<b>430 832</b>
<b>XI   Comptes de régularisation</b>	<b>14 911</b>	<b>601 525</b>	<b>15 566</b>	<b>627 951</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 167 237</b>	<b>47 086 212</b>	<b>835 367</b>	<b>33 698 615</b>



# Passif

	En milliers d'€	2 0 0 1 En milliers de BEF	En milliers d'€	2 0 0 0 En milliers de BEF
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-33 446</b>	<b>-1 349 228</b>	<b>-3 715</b>	<b>-149 864</b>
<b>I   Capital</b>	<b>431 939</b>	<b>17 424 369</b>	<b>431 007</b>	<b>17 386 780</b>
A > Capital souscrit	431 939	17 424 369	431 007	17 386 780
<b>II   Primes d'émission</b>	<b>93</b>	<b>3 759</b>		
<b>IV   Réserves consolidées</b> (ANNEXE XI)	<b>-466 022</b>	<b>-18 799 297</b>	<b>-435 553</b>	<b>-17 570 181</b>
<b>VII   Subsidés en capital</b>	<b>544</b>	<b>21 941</b>	<b>831</b>	<b>33 537</b>
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>	<b>47</b>	<b>1 897</b>	<b>1 190</b>	<b>48 000</b>
<b>IX A Provisions pour risques et charges</b>	<b>47</b>	<b>1 897</b>	<b>1 190</b>	<b>48 000</b>
> 4 Autres risques et charges	47	1 897	1 190	48 000
<b>DETTES</b>	<b>1 200 636</b>	<b>48 433 543</b>	<b>837 892</b>	<b>33 800 479</b>
<b>X   Dettes à plus d'un an</b> (ANNEXE XIII)	<b>826 668</b>	<b>33 347 729</b>	<b>568 742</b>	<b>22 942 980</b>
A > Dettes financières	826 668	33 347 729	568 742	22 942 980
> 1 Emprunts subordonnés	221 140	8 920 759	25 000	1 008 497
> 4 Etablissements de crédit	305 528	12 325 000	368 742	14 875 000
> 5 Autres emprunts	300 000	12 101 970	175 000	7 059 483
<b>XI   Dettes à un an au plus</b> (ANNEXE XIII)	<b>332 326</b>	<b>13 405 997</b>	<b>234 407</b>	<b>9 455 963</b>
A > Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	63 213	2 550 000	31 606	1 275 000
B > Dettes financières	26 000	1 048 837	44 621	1 800 000
> 1 Etablissement de crédit	26 000	1 048 837	44 621	1 800 000
C > Dettes commerciales	200 575	8 091 188	134 419	5 422 466
> 1 Fournisseurs	200 575	8 091 188	134 419	5 422 466
E > Dettes fiscales, salariales et sociales	42 112	1 698 779	23 017	928 473
> 1 Impôts	4 567	184 213	3 103	125 155
> 2 Rémunérations et charges sociales	37 545	1 514 566	19 914	803 318
F > Autres dettes	426	17 193	744	30 024
<b>XII   Comptes de régularisation</b>	<b>41 642</b>	<b>1 679 817</b>	<b>34 743</b>	<b>1 401 536</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 167 237</b>	<b>47 086 212</b>	<b>835 367</b>	<b>33 698 615</b>

# Compte de résultats consolidés

Sous la forme de liste

	En milliers d'€	2 0 0 1 En milliers de BEF	En milliers d'€	2 0 0 0 En milliers de BEF
<b>I   Ventes et prestations</b>	<b>881 400</b>	<b>35 555 559</b>	<b>620 693</b>	<b>25 038 702</b>
A > Chiffre d'affaires <small>(ANNEXE XIV, A)</small>	865 774	34 925 230	610 297	24 619 306
C > Production immobilisée	834	33 635		
D > Autres produits d'exploitation	14 792	596 694	10 397	419 396
<b>II   Coût des ventes et des prestations</b>	<b>-865 088</b>	<b>-34 897 551</b>	<b>-646 219</b>	<b>-26 068 423</b>
A > Approvisionnements et marchandises	336 458	13 572 665	223 297	9 007 772
> 1 Achats	330 233	13 321 558	242 053	9 764 386
> 2 Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	6 225	251 107	-18 756	-756 614
B > Services et biens divers	241 252	9 732 067	209 837	8 464 791
C > Rémunérations, charges sociales et pensions <small>(ANNEXE XIV, B)</small>	133 302	5 377 394	90 613	3 655 332
D > Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	137 642	5 552 475	103 458	4 173 469
E > Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations + , reprises -)	13 178	531 619	12 298	496 090
F > Provisions pour risques et charges (dotations + , utilisations et reprises -)	-1 190	-48 000		
G > Autres charges d'exploitation	3 735	150 649	6 717	270 969
I > Amortissements sur écarts de consolidation positifs	711	28 682		
<b>III   Bénéfice d'exploitation (+)/Perte d'exploitation (-)</b>	<b>16 312</b>	<b>658 008</b>	<b>-25 526</b>	<b>-1 029 721</b>
<b>IV   Produits financiers</b>	<b>2 097</b>	<b>84 559</b>	<b>4 647</b>	<b>187 445</b>
B > Produits des actifs circulants	546	22 007	367	14 781
C > Autres produits financiers	1 551	62 552	4 280	172 664
<b>V   Charges financières</b>	<b>-49 532</b>	<b>-1 998 121</b>	<b>-35 538</b>	<b>-1 433 605</b>
A > Charges des dettes	47 324	1 909 064	33 424	1 348 306
D > Autres charges financières	2 208	89 057	2 114	85 299
<b>VI   Perte courante avant impôts</b>	<b>-31 123</b>	<b>-1 255 554</b>	<b>-56 418</b>	<b>-2 275 881</b>
<b>IX   Perte de l'exercice avant impôts</b>	<b>-31 123</b>	<b>-1 255 554</b>	<b>-56 418</b>	<b>-2 275 881</b>
<b>XI   Impôts sur le résultat</b>	<b>655</b>	<b>26 438</b>		
B > Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	655	26 438		
<b>XII   Perte de l'exercice</b>	<b>-30 468</b>	<b>-1 229 116</b>	<b>-56 418</b>	<b>-2 275 881</b>
<b>XIV   Perte consolidée</b>	<b>-30 468</b>	<b>-1 229 116</b>	<b>-56 418</b>	<b>-2 275 881</b>
B > Part du groupe	-30 468	-1 229 116	-56 418	-2 275 881

# Annexe aux comptes consolidés

## I Liste des entreprises consolidées et des entreprises mises en équivalence

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO DE TVA OU DU NUMÉRO NATIONAL

- Mobistar Corporate Solutions SA  
Rue Colonel Bourg 149  
1140 Evere - Belgique / BE 465.098.568

MÉTHODE UTILISÉE*	FRACTION DU CAPITAL DÉTENU (EN %)
G	100
G (1)	100

\* G: Consolidation globale

(1) Variation du pourcentage de détention ayant entraîné une première consolidation

## V Critères de consolidation et modifications du périmètre de consolidation

A > Identification des critères qui président à la mise en œuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 69 I. de l'arrêté royal du 6 mars 1990).

1 > Critères qui président à la mise en œuvre de la consolidation par intégration globale.

a > Sont consolidées, par intégration globale, les participations dans les sociétés dont Mobistar détient le contrôle directement ou indirectement.

b > La méthode de l'intégration globale consiste dans l'addition poste par poste des différents éléments des bilans et des comptes de résultats des sociétés consolidées après retraitement éventuel en vue d'uniformiser les règles d'évaluation et les méthodes de comptabilisation et après élimination des créances et des dettes réciproques ainsi que des résultats réalisés à l'intérieur du groupe.

2 > Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation englobe la société-mère (MOBISTAR S.A.), MOBISTAR CORPORATE SOLUTIONS, filiale à 100% et, pour la période d'activité de juin à décembre 2001, MOBISTAR AFFILIATE (ex-DEBITEL BELGIUM) suite à l'acquisition par MOBISTAR S.A. des 80% d'actions qu'elle ne détenait pas encore dans cette société.

## VI Règles d'évaluation et méthode de calcul des latences fiscales

Se référer à la page 74

# Annexe aux comptes consolidés

**2 0 0 1**

En milliers de BEF

## VII Etat des frais d'établissement (RUBRIQUE 20 DE L'ACTIF)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	208 113
Mutations de l'exercice:	
• Amortissements (-)	-64 984
• Autres	-31 665
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	111 464
dont: - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	111 464

**2 0 0 1**

En milliers de BEF

## VIII Etat des immobilisations incorporelles (RUBRIQUE 21 DE L'ACTIF)

### A | Valeur d'acquisition

	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, ETC.	GOODWILL
Au terme de l'exercice précédent	95 163	13 487 706	100 436
Mutations de l'exercice:			
• Acquisitions, y compris la production immobilisée	84 103	8 184 219	
• Transferts d'une rubrique à une autre		31 665	
Au terme de l'exercice	179 266	21 703 590	100 436

### C | Amortissements et réductions de valeur

Au terme de l'exercice précédent	13 193	4 411 442	100 436
Mutations de l'exercice:			
• Actés	31 886	1 736 638	
Au terme de l'exercice	45 079	6 148 080	100 436

### D | Valeur comptable nette au terme de l'exercice (a) - (c)

<b>134 187</b>	<b>15 555 510</b>	
----------------	-------------------	--

# Annexe aux comptes consolidés

2 0 0 1

En milliers de BEF

## IX Etat des immobilisations corporelles (RUBRIQUE 22 À 27 DE L'ACTIF)

### A | Valeur d'acquisition

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Acquisitions, y compris

la production immobilisée

- Cessions et désaffectations

Au terme de l'exercice

### C | Amortissements et réductions de valeur

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Actés

- Annulés à la suite de cessions

et désaffectations

Au terme de l'exercice

### D | Valeur comptable nette au terme de l'exercice (a) - (c)

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS (RUBRIQUE 22)	INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE (RUBRIQUE 23)	MOBIER ET MATÉRIEL ROULANT (RUBRIQUE 24)	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RUBRIQUE 26)
6 974 872	13 264 361	2 111 972	524 917
1 200 177	4 126 135	1 166 400	152 757
-7 733	-79 544	-8 392	-98 266
8 167 316	17 310 952	3 269 980	579 408
2 446 682	4 059 940	873 412	242 858
911 087	1 989 795	762 539	55 546
-1 106	-39 969	-4 073	-91 592
3 356 663	6 009 766	1 631 878	206 812
<b>4 810 653</b>	<b>11 301 186</b>	<b>1 638 102</b>	<b>372 596</b>

En milliers de BEF

## X Etat des immobilisations financières (RUBRIQUE 28 DE L'ACTIF)

### 1 | Participations

#### a | Valeur d'acquisition

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Cessions et retraits (-)

Au terme de l'exercice

### 2 | Créances

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Additions

- Remboursements

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

AUTRES  
ENTREPRISES  
(RUBRIQUE 284)

37 092

-37 092

(RUBRIQUE 285/8)

6 502

2 233

-2 048

6 687

# Annexe aux comptes consolidés

## XI Etat des réserves consolidées (RUBRIQUE 9910 DU PASSIF)

Réserves consolidées au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Quote-part du groupe dans le résultat consolidé (+) (-)

Réserves consolidées au terme de l'exercice

	2 0 0 1 En milliers de BEF	2 0 0 0 En milliers de BEF
Réserves consolidées au terme de l'exercice précédent	-17 570 181	-15 294 300
Mutations de l'exercice:		
• Quote-part du groupe dans le résultat consolidé (+) (-)	-1 229 116	-2 275 881
Réserves consolidées au terme de l'exercice	-1 229 116	-2 275 881

## XII Etat des écarts de consolidation et de mise en équivalence

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice:

- Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention
- Amortissements (-)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

	2 0 0 1 En milliers de BEF
ECART DE CONSOLIDATION	
POSITIFS	
	575 572
	-28 682
	546 890

En milliers de BEF

## XIII Etat des dettes (RUBRIQUE 17 ET 42/48 DU PASSIF)

### A | Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle

Dettes financières

1 > Emprunts subordonnés

4 > Etablissements de crédit

5 > Autres emprunts

**TOTAL**

	DETTE ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE (RUBRIQUE 42)	DETTE AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR (RUBRIQUE 17)	DETTE AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR (RUBRIQUE 17)
Dettes financières	2 550 000	22 611 675	10 736 054
1 > Emprunts subordonnés			8 920 759
4 > Etablissements de crédit	2 550 000	12 325 000	
5 > Autres emprunts		10 286 675	1 815 295
<b>TOTAL</b>	<b>2 550 000</b>	<b>22 611 675</b>	<b>10 736 054</b>

### B | Dettes (ou partie des dettes) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation

(COMPRISEDANS LESPOSTES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes financières

1 > Emprunts subordonnés

4 > Etablissements de crédit

5 > Autres emprunts

**TOTAL**

	En milliers de BEF
Dettes financières	35 897 729
1 > Emprunts subordonnés	8 920 759
4 > Etablissements de crédit	14 875 000
5 > Autres emprunts	12 101 970
<b>TOTAL</b>	<b>35 897 729</b>

# Annexe aux comptes consolidés

## XIV Résultats

		2 0 0 1	2 0 0 0
<b>A.2</b>   Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique (RUBRIQUE 70 DU COMPTEDERESULTATS)	(en milliers de BEF)	34 925 230	24 619 306
<b>B.11</b>   Effectif moyen du personnel	(en unités)	1 835	1 355
• Employés		1 835	1 355
<b>B.12</b>   Frais de personnel (RUBRIQUE 62 DU COMPTEDERESULTATS)	(en milliers de BEF)	5 377 394	3 655 332
<b>B.13</b>   Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises du groupe	(en unités)	1 835	1 355

## XV Droits et engagements hors bilan

	2 0 0 1
	En milliers de BEF
<b>A.2</b>   Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements d'entreprises comprises dans la consolidation	18 161 781

### C | Litiges importants et autres engagements importants

- 1 | Garanties bancaires émises pour le compte de MOBISTAR S.A.: BEF 314 millions.
- 2 | Instruments financiers: les contrats visant à protéger MOBISTAR S.A. contre le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêts associés aux emprunts avaient un capital nominatif fictif de BEF 40.568 millions au 31 décembre 2001.
- 3 | Pour les besoins du projet de financement, MOBISTAR S.A. a accordé des sûretés aux banques syndiquées sous forme de:
  - a > un gage sur les créances et sur les polices d'assurances,
  - b > une hypothèque de BEF 100 millions sur le bâtiment de Charleroi,
  - c > une hypothèque sur fonds de commerce de BEF 2.500 millions,
  - d > un mandat hypothécaire, permettant aux bailleurs de fonds de prendre une hypothèque jusqu'à 110% de la valeur de marché sur les immeubles que la société pourrait acquérir,
  - e > un mandat hypothécaire sur fonds de commerce pour un montant de BEF 15.500 millions (diminué des remboursements anticipés effectués dans le cadre du projet de financement).

Les sociétés du groupe FRANCE TELECOM qui ont fourni du financement long terme à MOBISTAR, ont obtenu en rang pari passu les mêmes garanties que le syndicat de banques.
- 4 | MOBISTAR est impliquée dans un nombre de litiges juridiques concernant l'introduction par un certain nombre de communes et deux provinces d'une taxe sur les pylônes, antennes et/ou mâts GSM. MOBISTAR a contesté la légalité de ces règlements-taxes devant le Conseil d'Etat, et a en plus introduit une réclamation fiscale contre des enrôlements fiscaux. Etant donné l'évolution positive du dossier juridique, MOBISTAR a porté à l'actif du bilan le total des taxes enrôlées dans ce contexte par les communes et provinces depuis le début du litige. Cette écriture a permis la reprise en produits d'exploitation des enrôlements pris en charges au cours d'exercices antérieurs, soit un montant de BEF 144 millions, y compris BEF 48 millions constitués sous forme de provision pour litiges administratifs.

# Annexe aux comptes consolidés

## XVI Relations avec les entreprises liées qui ne sont pas comprises dans la consolidation

### 2 | Créances

- A un an au plus

### 4 | Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

### 7 | Résultats financiers

- Charges des dettes

**2 0 0 1**

*En milliers de BEF*

**2 0 0 0**

*En milliers de BEF*

**388 367**

388 367

**21 825 712**

21 022 729

802 982

**844 476**

844 476

**501 038**

501 038

**8 721 909**

8 067 980

653 929

**216 025**

216 025





# Règles d'évaluation des comptes consolidés

1

## Frais d'établissement

Les frais de premier établissement et les frais liés aux augmentations du capital souscrit sont capitalisés dans le bilan au prix coûtant et sont amortis sur cinq ans à partir de la date de dépense sur une base linéaire. Par exception, les frais d'augmentation de capital exposés dans le cadre de l'introduction en bourse réalisée en 1998 ont été intégralement pris en charge sur l'exercice 1998.

2

## Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix coûtant et sont composés essentiellement des coûts et dépenses capitalisés suivants, y compris, le cas échéant, la production immobilisée: acquisition de la licence pour le réseau GSM, acquisition de la licence UMTS, coût de la conception et du développement du réseau, permis, coût de licences et de développement de logiciels et goodwill.

Les coûts capitalisés inclus dans les actifs incorporels liés à l'acquisition de la licence pour le réseau GSM sont amortis sur une base linéaire de 15 ans, durée de la licence.

La licence UMTS a également une durée de 15 ans et fera l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée. L'amortissement débutera lors du lancement commercial de l'UMTS.

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période de 3 à 5 ans, à l'exception du coût de la conception originale et du développement original du réseau, qui est passé en résultats.

3

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant et sont amorties sur une base linéaire pro rata temporis en utilisant les taux définis dans les lois fiscales belges actuelles, qui correspondent aux durées de vie des actifs concernés comme suit:

Constructions et installations sur emplacements loués	10 à 20 ans
Installations afférentes aux sites	10 ans
Infrastructure MAN (câbles)	15 ans
Connexions MAN (boîtes / câblage)	5 ans
Customer premises equipment (router / modem)	3 ans
Equipements de téléphonie mobile immeubles	3 à 8 ans
Equipements du réseau	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Autres équipements immobiliers	3 à 15 ans

Les frais d'entretien réguliers et les frais de réparation sont imputés aux dépenses au cours de la période encourue. Les améliorations immobilières sont capitalisées.

Les coûts d'emprunt liés à l'achat d'actifs immobilisés corporels sont activés et amortis suivant le même schéma que les immobilisés en question.

Cette règle est appliquée pour la première fois cette année. L'impact sur les comptes de l'exercice de ce changement de règle d'évaluation est détaillé dans le rapport de gestion.

4

## Ecarts de consolidation

L'écart d'acquisition dégagé lors de l'acquisition des 80% non encore détenus de Mobistar Affiliate est amorti linéairement sur 10 ans.

5

## Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à la valeur d'acquisition.

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs sont actées sur les participations, actions et parts en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

6

## Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les réductions de valeur pour créances douteuses sont évaluées en tenant compte du risque potentiel de non-recouvrement.

7

## Stocks

Les stocks comprennent les marchandises achetées destinées à la vente. Les mouvements de stock sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti). Les inventaires sont évalués selon la méthode du "lower of cost or market".

8

## Valeurs disponibles

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et à terme de moins de trois mois. Ils sont enregistrés à la valeur nominale. Les devises étrangères sont converties selon le taux de fin d'exercice et les profits et les pertes sont inscrits dans les produits et charges.

9

## Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les produits acquis. Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

10

## Pensions

Le groupe a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

11

## Instruments financiers

Mobistar S.A. conclut des contrats visant à la protéger contre le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt associés à ses emprunts. Les primes payées ou reçues et les bénéfices et pertes associés sont reportés sur la période du contrat et sont inscrits comme produits et charges d'intérêts.

12

## Reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges sont enregistrés au moment où ils sont encourus indépendamment de leur paiement ou encaissement.

Les produits provenant des services sont reconnus quand ils sont acquis. Les facturations pour ces services sont effectuées sur une base mensuelle tout au long du mois. Les rentrées non facturées du cycle de facturation à la fin de chaque mois sont estimées sur base du trafic et enregistrées à la fin du mois. Les paiements reçus à l'avance sont reportés et repris au bilan sous les revenus reportés.

13

## Impôts sur le revenu

Les impôts différés actifs résultant de différences temporaires dans la reconnaissance des produits et des charges ne sont pas reconnus.

14

## Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en BEF selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les créances et dettes à la date du bilan, libellées en devises étrangères, sont ajustées pour refléter les taux de change en vigueur à la date du bilan, ces ajustements étant reconnus dans le compte de résultats dans la mesure où les principes comptables belges le permettent.

# Cash Flow Statement Mobistar Consolidated

(In thousand €)

	2001	2000	1999
<b>CASH FROM OPERATIONS</b>			
Operating income/loss for the period	16 312	-25 526	-63 705
Depreciation and amortisation	138 353	103 458	80 625
Change in working capital	45 403	-43 252	36 519
<b>OPERATING CASH FLOW</b>	<b>200 068</b>	<b>34 680</b>	<b>53 439</b>
<b>CASH FROM INVESTING ACTIVITIES</b>			
Capital expenditures	-368 994	-174 800	-134 102
Financial assets	-12 642	-40	-942
<b>NET CASH FROM INVESTING ACTIVITIES</b>	<b>-381 637</b>	<b>-174 840</b>	<b>-135 044</b>
<b>CASH FROM FINANCING ACTIVITIES</b>			
Increase in LT debt	289 533	144 844	39 663
Increase in ST debt		31 606	42 917
Capital increase	932	946	977
Share premium	93		
Financial income	2 096	4 647	2 821
<b>Financing cash in</b>	<b>2 096</b>	<b>4 647</b>	<b>2 821</b>
Subsidies	-287	831	
Decrease in LT debt			
Decrease in ST debt	-18 621		
Dividends paid			
Financial charges	-49 532	-35 538	-22 812
<b>Financing cash out</b>		<b>-22 812</b>	
<b>NET CASH FROM FINANCING ACTIVITIES</b>	<b>224 214</b>	<b>147 336</b>	<b>63 566</b>
<b>CORPORATE TAXES</b>	<b>655</b>		
<b>CHANGE IN CASH AND CASH EQUIVALENTS</b>			
Cash & Equivalents at the beginning of the period	11 413	4 238	22 278
Cash & Equivalents at the end of the period	54 713	11 413	4 339
<b>NET CHANGE IN CASH &amp; EQUIVALENTS</b>	<b>43 300</b>	<b>7 176</b>	<b>-18 039</b>
<b>TOTAL CASH FLOW FOR THE PERIOD</b>	<b>43 300</b>	<b>7 176</b>	<b>-18 039</b>

# Rapport du Collège des Commissaires

## sur les comptes consolidés présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Mobistar S.A.

### Comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2001

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de contrôle qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes consolidés pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2001 dont le total de bilan s'élève à BEF 47.086.212.076 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de BEF 1.229.115.953. Ces comptes consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société. Nous avons également procédé à la vérification du rapport de gestion consolidé.

#### **Attestation sans réserve des comptes consolidés, avec paragraphe explicatif**

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes consolidés en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne.

Nous avons obtenu les explications et informations requises pour nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que nos travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés de Mobistar S.A. clôturés au 31 décembre 2001 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats consolidés du groupe en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Malgré les pertes encourues dans la phase de démarrage et qui affectent la situation financière du groupe, les comptes consolidés sont établis en supposant la poursuite des activités du groupe. Cette supposition n'est justifiée que dans la mesure où le groupe continue à recevoir le soutien financier de ses actionnaires ou accède à d'autres sources de financement. Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion consolidé où, selon les exigences de la loi belge, le conseil d'administration justifie l'application des règles d'évaluation appropriées à la perspective de continuité de l'exploitation. Les comptes consolidés n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si le groupe n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

#### **Attestations complémentaires**

Conformément aux normes de contrôle nous fournissons les attestations complémentaires suivantes. Celles-ci ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés.

- Le rapport de gestion consolidé contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés.

*Bruxelles, le 28 mars 2002*

### LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES:

Van Passel, Mazars & Guerard  
Reviseurs d'Entreprises  
Commissaire

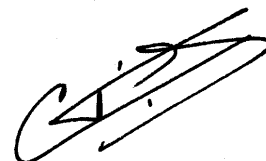
représenté par  
**Hugo Van Passel**  
Reviser d'Entreprises

Klynveld Peat Marwick Goerdeler  
Reviseurs d'Entreprises  
Commissaire

représenté par  
**Patrick Camu**  
Reviser d'Entreprises

Ernst & Young  
Reviseurs d'Entreprises  
Commissaire

représenté par  
**Poï F. Fivez**  
Reviser d'Entreprises



# Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

# Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

# Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.